



Forum40
4, 5 et 6 Nov. 2015 Marseille

Jeudi 5 novembre 2015

Sommaire

Accueil.....	2
Ouverture	2
Séance introductive : 40 ans d'histoires originales.....	4
Une ambition partagée à mi-chemin entre 1975 et 2050.....	8
Les enjeux de demain – présentation des tables rondes.....	Erreur ! Signet non défini.
Table ronde n°1 : de la coupure d'urbanisation à un réseau écologique du littoral.....	Erreur ! Signet non défini.
Table ronde n°2 : de l'accès au rivage à la valorisation des territoires.....	20
Table ronde n°3 : du gardiennage des sites à la coopération consolidée	30
Restitution des ateliers par les grands témoins	38
Collaborer avec la société civile	40
Le message collectif du Forum 40 pour le « tiers naturel du littoral »	43

La journée est animée par Anne KONITZ

Accueil

Didier RÉAULT

Adjoint au Maire de Marseille, Vice-Président du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône et Président de l'association Rivages de France

Bienvenue à Marseille pour les 40 ans du Conservatoire du littoral. C'est un vrai plaisir de vous accueillir au nom de Jean-Claude Gaudin. La tenue de cet événement vient couronner les investissements de la ville de Marseille pour les espaces naturels terrestres et marins entrepris voici une quinzaine d'années. Nous avons récemment signé un contrat de rivière et un contrat de baie. Ces derniers jours, le 42^{ème} festival mondial d'image sous-marine et les assises de l'économie de la mer se sont tenus là où nous nous trouvons. Les 40 ans du Conservatoire du littoral viennent clore ces 10 jours et mettent en exergue la politique marseillaise en faveur de la ville-nature. Notre municipalité est un vrai partenaire du Conservatoire du littoral, auquel nous avons cédé un certain nombre de propriétés, notamment les archipels du Frioul et de Riou.

Ouverture

Viviane LE DISSEZ

Députée des Côtes-d'Armor, Présidente du Conseil d'administration du Conservatoire du littoral

Bonjour à toutes et à tous et bienvenue aux 40 ans du Conservatoire du littoral. Pour la première fois, ce forum regroupe à la fois les membres du Conseil d'administration et des Conseils de rivages, les agents du Conservatoire, les gestionnaires, les gardes, les partenaires publics, c'est-à-dire tous ceux qui font le Conservatoire depuis 40 ans. Notre patrimoine s'est agrandi pour compter 1 500 kilomètres de côtes préservées et inaliénables et qui resteront intactes pour les générations futures. Environ 700 sites sur les littoraux sont gérés et valorisés. Je souhaite saluer l'engagement des 900 gardes, lesquels parviennent à partager leur passion avec les 40 millions de visiteurs que nous avons reçu depuis notre création. Ces 10 dernières années, nous avons accompli un bond en avant en matière de surfaces protégées et de qualité de gestion. Durant cette période, l'effectif des gardes a été multiplié par 2.

Je souhaite tout particulièrement remercier Louis Le Pensec pour son investissement en qualité de Ministre de la Mer. Au travers du rapport « Vers de nouveaux rivages » remis en 2001, il a permis de compléter le dispositif opérationnel du Conservatoire. Il n'est donc pas étranger à l'amplification de son action.

Je tiens à souligner qu'à l'occasion du 30^{ème} anniversaire de l'Établissement, le Président Jacques Chirac avait décidé de l'affectation du droit de francisation des navires au Conservatoire. Cette mesure a constitué un gage de pérennité et d'ambition renouvelée. Nous devons cependant faire preuve de prudence, ce droit étant particulièrement convoité.

Pour les années à venir, le Conservatoire s'est fixé deux grands objectifs. Nous souhaitons tout d'abord faire découvrir le patrimoine et les sites préservés aux Français.

Nous entendons par ailleurs développer une nouvelle ambition pour préserver les espaces naturels littoraux. Cette nouvelle ambition est inscrite dans la stratégie d'intervention du Conservatoire pour la période 2015-2050. Elle a été discutée et approuvée par l'ensemble des Conseils de rivages.

Vous êtes plus de 600 à avoir répondu à notre invitation. Nous sommes tous des littoralistes convaincus. À nous de faire partager cette conviction au plus grand nombre, à tous les Français et à tous les élus du littoral.

Jean-François RAPIN

Président de l'Association nationale des élus du littoral

Je souhaite réaffirmer la cohésion entre les élus du littoral et le Conservatoire. J'en veux pour preuve le nombre d'élus présents et le nombre de membres de l'ANEL au sein des Conseils de rivages. Nous sommes à l'aube d'événements importants et devant se succéder. Je pense notamment à la COP 21. Il est clair que la préservation de nos territoires littoraux est essentielle à leur attractivité. Bien évidemment, tel n'était pas l'objectif recherché lors de la création du Conservatoire. Ces espaces littoraux sont riches en biodiversité. Ils sont inaliénables et ne seront jamais pollués par les constructions humaines. Nous sommes par ailleurs engagés dans la lutte contre le réchauffement climatique.

Je tire à présent mon chapeau à tous ceux qui font vivre les Conseils de rivages dans les territoires. Je souhaite que ce forum se déroule dans les meilleures conditions et permette à tout le monde de prendre la mesure de l'importance du littoral. Nous devons faire preuve de conviction pour recueillir l'adhésion du plus grand nombre. Enfin, plus que tout, nous devons nous consacrer à l'action.

Bon forum à tous !

Séance introductive : 40 ans d'histoires originales

Cette séquence, animée par Allain BOUGRAIN-DUBOURG, a rassemblé les participants suivants :

- Ganix GRABIERES, conservateur au domaine d'Abbadia, Pyrénées-Atlantiques
- Louis LE PENSEC, ancien ministre, Président du conseil d'administration du Conservatoire du littoral de 1983 à 1986
- Michel MOLY, président du conseil de rivages de Méditerranée
- Bruno OBERTI, agriculteur sur le domaine de Fabrègas, Var
- Bruno TOISON, délégué de rivages Centre-Atlantique, Conservatoire du littoral
- Fabrice TRUANT, garde du littoral en 1980
- Nicole SALDUCCI, administratrice de la Fondation P&G pour la protection du littoral

Le teaser du film « Il était une fois le littoral » est projeté.

Anne KONITZ

Allain BOUGRAIN-DUBOURG, l'animateur de cette première séquence, aura quelques minutes de retard. Je vous propose de lancer les débats en l'attendant. Le film « *Il était une fois le littoral* » a été réalisé par Allain BOUGRAIN-DUBOURG sur la base d'images d'archives. Il a pour cela sollicité l'INA, afin de collecter différents reportages ayant le Conservatoire du littoral pour sujet. L'idée consistait à ne pas prendre nous-mêmes la parole, mais à la redonner aux médias de l'époque. Nous constatons que des erreurs se sont glissées dans différents reportages, mais il nous a semblé intéressant de témoigner de l'image que les médias pouvaient se faire du Conservatoire du littoral à sa création.

Cette première table ronde doit nous conduire à envisager l'histoire du Conservatoire. Fabrice Truant, vous êtes parfois présenté comme le premier garde du littoral. Si cela n'est pas totalement exact, pouvez-vous revenir sur les origines de cette démarche ?

Fabrice TRUANT

Je suis très heureux d'être parmi et de retrouver certaines têtes familières. Le Conservatoire du littoral m'a embauché en 1984. Je constate avec satisfaction qu'il compte aujourd'hui 900 agents. Nous n'étions qu'une quinzaine voici 30 ans. Si je ne travaille plus sur les terrains du Conservatoire, je garde son action en moi. En 1984, tout restait à faire et nous nous interrogeons encore sur la nature de nos missions. Nous nous sentions isolés. Avec le temps, nous avons pu nous rencontrer et échanger sur l'orientation à donner à notre action. Les formations à ce métier étaient pratiquement inexistantes. Ces premières rencontres ont été très importantes et ont fait émerger la volonté commune à créer un véritable métier.

Anne KONITZ

Le nombre actuel de gardes sur le territoire vous semble-t-il déterminant ? Le métier a-t-il changé ?

Fabrice TRUANT

Je ne crois pas. Le métier s'est professionnalisé, mais reste orienté vers les mêmes grandes missions. Au départ, nous étions des autodidactes, mais je crois que les gardes

d'aujourd'hui cherchent toujours à protéger le patrimoine et à le faire découvrir aux visiteurs.

Anne KONITZ

Je me tourne à présent vers Ganix Grabières. En 1984, vous étiez seul sur le site d'Abbadia. Vous y êtes à présent une quinzaine. Que s'est-il passé ces 30 dernières années ?

Ganix GRABIERES

En 1984, le domaine présentait une surface de 45 hectares. J'y étais effectivement seul pour représenter le Conservatoire. Il était difficile de trouver du soutien, puisque la délégation la plus proche se trouvait alors à Rochefort. Au fil du temps, il a été possible de tisser des liens avec les autres acteurs du Conservatoire, et ce en dépit de la distance géographique. Comme cela a été souligné, nous étions au départ des autodidactes. Lorsque j'ai été recruté par la mairie d'Hendaye, nous avons évoqué le périmètre de mes missions avec le délégué régional. Ce dernier a estimé que je remplirais mes missions de manière satisfaisante à condition de me sentir pleinement propriétaire du site. Le métier était donc à construire. Le site étant amené à être fréquenté, le maire d'Hendaye m'a certainement embauché pour le préserver. Au-delà de cette dimension, il me fallait tout construire. J'ai donc pris mes marques au fil du temps et lancé diverses initiatives pour engager une dynamique.

Anne KONITZ

Ce témoignage illustre parfaitement la manière dont les équipes locales se sont constituées au fil du temps. Bruno Oberti en revanche s'est investi assez récemment dans l'action du Conservatoire, en valorisant l'un de ses sites par une activité d'agriculture biologique.

Bruno OBERTI

Je ne connaissais pas du tout le Conservatoire. Au terme de ma formation agricole, j'ai rencontré des difficultés pour trouver du foncier. J'ai alors découvert le Conservatoire du littoral. Le cahier des charges imposé au sein de mon exploitation va bien au-delà de l'agriculture biologique et correspond totalement à la vision que j'ai de mon métier. À titre d'exemple, le paillage en plastique, s'il est autorisé par la culture biologique, est interdit dans le cahier des charges. Cela me convient parfaitement et me conduit à relever de nombreux défis au quotidien.

Anne KONITZ

Au-delà des 900 gardes, les terrains du Conservatoire comptent 1 000 agriculteurs comme vous.

Mesdames et Messieurs, merci d'applaudir Allain Bougrain-Dubourg, lequel vient d'arriver parmi nous.

Allain BOUGRAIN-DUBOURG

Bonjour à tous. Pour célébrer cet anniversaire, j'avais prévu de débiter par cette formule suédoise : « La jeunesse a un beau visage, mais l'âge a une âme. »

Le Conservatoire, 40 après sa création, a un beau visage et une âme. Il le doit à tous ceux qui s'engagent pour lui au quotidien.

J'aurais aimé débiter autrement, mais nous allons parler d'argent, avec Nicole Salducci, l'un des partenaires du Conservatoire.

Nicole SALDUCCI

La Fondation P&G pour la protection du littoral est issue d'un partenariat passé en 1992 avec le Conservatoire. Nous sommes le leader mondial des produits de grande distribution. *A priori*, le Conservatoire et la multinationale que nous sommes présentaient des cultures à l'opposée l'une de l'autre. En 23 ans, nous sommes pourtant arrivés à donner à cette collaboration une traduction concrète. Dans cette approche, nous engageons notre notoriété et notre image. Nous souhaitons faire en sorte que tous nos employés soient fiers de faire partie d'une grande entreprise agissant de manière concrète pour la protection du littoral. Cette convention est renouvelée tous les 5 ans. Nous nous inscrivons actuellement dans notre 5^{ème} quinquennat. Deux fois par an, nous procédons à un suivi des actions mises en place.

Allain BOUGRAIN-DUBOURG

Merci pour ce témoignage.

Michel Moly, quelle est votre approche sur un rivage plus construit que les autres ?

Michel MOLY

J'étais encore un jeune enseignant lorsqu'il a été proposé d'attribuer 12 hectares de terrain militaire au Conservatoire. J'ai alors été converti à la protection du littoral. Je suis en quelque sorte devenu un prédicateur pour le Conservatoire. Ensuite, j'ai été élu maire de Collioure et j'ai tâché d'appliquer les valeurs du Conservatoire dans la gestion de la commune. J'ai voulu préserver les paysages et faire en sorte que tout le monde y ait droit. Au Conseil général des Pyrénées-Orientales, nous avons investi 17,5 millions d'euros pour faire de Paulilles un lieu magique, un lieu de fierté pour la côte vermeille et pour le département. Je dois dire que j'ai sans mal obtenu la délégation du Conservatoire du littoral au sein du Département. À cette époque, personne ne savait ce que c'était. J'ai donc pris en main le dossier de Paulilles. C'est ce dont je suis le plus fier.

Allain BOUGRAIN-DUBOURG

En Méditerranée, est-il plus difficile de préserver le littoral que sur la côte atlantique ?

Michel MOLY

Je pars du principe que nous avons besoin de passion pour réussir.

Allain BOUGRAIN-DUBOURG

Louis Le Pensec, vous devenez en 1981 le premier Ministre de la mer. Vous le serez à trois reprises. Vous présiderez, de 1983 à 1986, le Conseil d'administration du Conservatoire du littoral. Avez-vous ressenti du bonheur dans ce combat ?

Louis LE PENSEC

Mon engagement politique ne m'a apporté que du pur bonheur. J'ai eu la chance que le Président de la République me nomme négociateur de la convention de l'ONU sur le droit de la mer en 1982. J'ai lu, 30 ans plus tard, que cette convention n'avait pas pris une ride et restait d'actualité. Le droit de la mer est très actuel. Depuis le 25 septembre 2015, la France est beaucoup plus grande, grâce à l'extension du plateau continental. Bref, si je suis venu au Conservatoire du littoral par la diplomatie, j'y suis également venu par la force. À Saint-Tropez, nous avons fait retirer un bâtiment construit de manière illégale. Des décisions de justice avaient été prises, mais jamais appliquées à l'encontre d'une personne qui avait fait construire sa villa, non pas à 100 mètres, mais sur la plage.

Allain BOUGRAIN-DUBOURG

Quel aura été l'impact du rapport Le Pensec ?

Louis LE PENSEC

Le Premier ministre a considéré dès 2000 qu'il convenait d'asseoir la base juridique du Conservatoire du littoral et de ses propriétés. Certaines d'entre elles avaient en effet été acquises à une époque où les relations avec les collectivités territoriales étaient bien plus informelles. Les mesures préconisées dans ce rapport ont finalement été transcrites dans la loi. Nous avons saisi l'opportunité de la loi relative à la démocratie de proximité pour donner une base légale aux partenariats. Depuis cette loi, les terrains du Conservatoire du littoral ont un statut. Le Conservatoire dispose en outre d'une capacité d'intervention au sein du domaine public maritime.

Allain BOUGRAIN-DUBOURG

Bruno Toison, de quelle manière l'arrivée du Conservatoire du littoral a-t-elle été vécue en Outre-Mer ?

Bruno TOISON

Chaque lieu, chaque situation sont différents. Il est parfois plus difficile de préserver le terrain en Atlantique qu'en Méditerranée. J'ai eu la chance d'intervenir en Guyane, où pratiquement tous les territoires littoraux appartiennent à l'État. Les manières de faire sont différentes, ne serait-ce que parce que les hommes sont différents. Les enjeux liés à la biodiversité y sont colossaux.

Allain BOUGRAIN-DUBOURG

Nous pouvons conclure en notant que le Conservatoire du littoral n'est pas un long fleuve tranquille, même s'il est ponctué de moments de bonheur. Nous voyons que la préservation du littoral est avant tout une question d'hommes et de femmes.

Une ambition partagée à mi-chemin entre 1975 et 2050

Cette séquence, animée par Marc DUNCOMBE, a rassemblé les participants suivants :

- Nacima BARON, Géographe, professeure à l'Université Paris-Est
- Jérôme BIGNON, Sénateur de la Somme, Président du Conseil d'administration du Conservatoire du littoral de 2008 à 2012

Marc DUNCOMBE

Pour introduire cette séquence, je souhaite d'abord vous présenter un projet à dimension pédagogique que nous développons avec le concours de la fondation Procter et Gamble pour le littoral. Il s'agit d'un drone virtuel qui survole les rivages et donne une vision en trois dimensions d'une part de l'évolution de l'urbanisation du littoral depuis 1965 et d'autre part de l'évolution des interventions du Conservatoire. La vision en trois dimensions est permise par une projection des photos aériennes sur des fonds de plan où les courbes de niveaux ont été déployées. Je vous propose de survoler la cote méditerranéenne où nous nous trouvons, en faisant trois points d'arrêt où les problématiques sont différentes:

-la Camargue, pour laquelle le Conservatoire s'attache à restaurer des continuités écologiques entre les zones humides,

-la Cote bleue où les terrains du Conservatoire viennent maintenant jouxter les zones urbanisées,

-et la presqu'île de Giens. Où les préoccupations liées aux changements climatiques sont particulièrement importantes...

Diffusion du film.

Je me tourne à présent vers nos intervenants : Alors que 40 % de la population nationale vit déjà à proximité du littoral, et que cette tendance est encore en augmentation, pouvons-nous parler d'une littoralisation de la société en France, ? Et en réaction à cette densification de la population, quelle doit être notre stratégie d'acquisition du foncier ?

Au sein du territoire national, nous avons identifié 2 millions d'hectares de zones à enjeux. La capacité d'intervention du Conservatoire à l'horizon 2050 est de l'ordre de 320 000 hectares. Nous sommes donc amenés à nous inscrire dans une dynamique de partenariat. En effet, nous ne sommes pas seuls pour préserver le littoral. L'État, les collectivités locales et les associations sont à nos côtés. À ce jour, 90 000 hectares sont acquis et 70000 ha sont affectés au Conservatoire. Pour atteindre l'objectif des 320000 ha en 2050, il faudra encore faire l'acquisition de 110000 ha et l'affectation de 50.000 ha, en particulier sur le domaine public maritime. Le Conservatoire est donc à mi-parcours de sa trajectoire foncière à l'horizon 2050. Un millier de sites seront alors protégés.

Nacima BARON

J'enseigne l'urbanisme et l'aménagement, c'est-à-dire que je contribue à la formation de ceux qui pourraient être les futurs contradicteurs de la protection du littoral. En réalité, je sensibilise mes élèves à l'intérêt d'une approche intégrée et protectrice de cet espace. Je les invite à réfléchir aux grands défis de la relation entre l'homme et le littoral :

-La protection par l'acquisition de terrains littoraux se fait en partie en réaction à un mouvement de fond poussant les hommes des terres vers les côtes. Ce mouvement est très fortement perçu depuis une cinquantaine d'années en France, en Europe et dans le monde. Les populations vont vers les littoraux, les conquièrent, voire les envahissent. Le

caractère fini du territoire littoral amène cette notion d'invasion et l'urbanisation comble toujours davantage les interstices disponibles. La morphologie des littoraux est finalement bouleversée par ce déplacement des populations.

-Le littoral n'est plus un bout du monde, il n'est plus un cul-de-sac, mais devient un espace circulatoire. La fonction circulatoire transversale et la mobilité y sont grandissantes. Les flux, divers et variés, doivent y circuler et les infrastructures s'y imposent en générant aussi leur propres flux de développement.

-En conséquence, le Conservatoire constitue un acteur majeur dans l'émergence d'un modèle de cohabitation et contribue à faire tenir ensemble les pièces du puzzle social et spatial du littoral français. Le Conservatoire aura vocation à aider le littoral à se réinventer dans la durée.

Marc DUNCOMBE

Merci. Après avoir pris de l'altitude, cette intervention nous donne de la hauteur de vue par rapport à l'action du Conservatoire et à ses perspectives.

La question du littoral est donc pour beaucoup une question d'aménagement du territoire ; elle est éminemment politique et je me tourne donc vers un parlementaire qui connaît bien le littoral et le Conservatoire : « Jérôme , pourquoi conduire une politique spécifique pour le littoral et pourquoi l'action foncière se justifie t elle particulièrement sur cet espace? »

Jérôme BIGNON

Pourquoi le littoral est-il si important pour les hommes ? Selon Gilles Bœuf, il fallait qu'un littoral existe pour que ceux qui nous ont précédés puissent sortir de la mer. Il existe donc un lien étroit entre les prémisses de la vie, l'histoire de l'humanité et le littoral. Je sais que les littoraux ont longtemps fait peur aux hommes, puisqu'ils étaient le lieu des tempêtes et d'arrivée de certaines maladies. La relation entre la mer et la terre a cependant été une constante dans l'histoire. La passion pour la mer va bien au-delà du simple héliotropisme. En France, nous avons la chance d'avoir des littoraux d'une variété, d'une diversité et d'une richesse exceptionnelles au sein d'un territoire finalement assez limité. Si nous y ajoutons l'Outre-Mer, nous parvenons à une variété considérable, justifiant à elle seule l'intervention du Conservatoire. À partir des années 70, les pouvoirs publics ont commencé à s'inquiéter de l'urbanisation du littoral. Si ces aménagements présentaient un intérêt pour l'économie du tourisme et permettaient d'ouvrir le littoral à tous les citoyens, il est apparu nécessaire d'organiser simultanément sa préservation.

Marc DUNCOMBE

Pouvons-nous considérer que le dispositif de protection est fort et pérenne ? Autrement dit, comment pouvons-nous envisager l'avenir du Conservatoire ? N'assistons-nous pas à des pressions pour obtenir un assouplissement des règles de protection ? Au final, se pose la question des moyens attribués au Conservatoire du littoral et de leur pérennité.

Jérôme BIGNON

Par l'attribution du droit de francisation des navires de plaisance, Jacques Chirac a souhaité pérenniser les moyens du Conservatoire du littoral. Je comprends cependant que ces ressources soient plafonnées, comme elles peuvent l'être pour d'autres opérateurs publics. Pour autant, nous devons faire preuve de la plus grande vigilance, afin d'éviter l'instauration de prélèvements supplémentaires, sauf s'ils sont pleinement justifiés par la

politique de l'État de redressement des finances publiques. Nous devons conserver les moyens nécessaires pour continuer à agir. Si nous avons accompli un travail considérable ces 40 dernières années, beaucoup reste à faire pour préserver les écosystèmes, valoriser le littoral et en faire profiter le public. Nous devons préserver ce patrimoine commun, que Jean-Louis Borloo a un jour qualifié de Louvre de la nature. Il nous faut protéger et développer la « collection » du littoral.

Marc DUNCOMBE

Le dispositif français, reposant sur un établissement public, est unique en Europe. Ne souffrons-nous pas d'une carence européenne en matière de préservation des littoraux ?

Jérôme BIGNON

Cette carence est d'autant plus curieuse que les coopérations maritimes sont relativement faciles à mettre en place. En Europe, tous les pays n'ont pas de littoral, ce qui pourrait expliquer cette absence de mouvement commun. Ajoutons qu'au début des années 70, la France figurait parmi les pays les plus riches. Les vacances à la mer se démocratisaient, ce qui est venu provoquer cette réflexion. En Espagne, et dans une moindre mesure en Italie et en Grèce, les pouvoirs publics se mordent les doigts de ne pas avoir engagé de telle politique. Toutefois, gardons-nous bien, même si nous sommes des précurseurs, de nous arrêter en cours de route.

Les enjeux de demain – présentation des tables rondes

- *Jean JALBERT, directeur de la Fondation de la Tour du Valat, grand témoin de la table ronde 1 – De la coupure d'urbanisation à la trame écologique territoriale*
- *François LÉGER, enseignant chercheur AgroParisTech, conseiller scientifique du Conservatoire du littoral, grand témoin de la table ronde 2 – De l'accès au rivage à la valorisation des territoires*
- *Christian DESPLATS, conseiller régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur, grand témoin de la table ronde 3 – Du gardiennage des sites à la coopération consolidée*

Jean JALBERT

Voici 40 ans, la construction de barres les pieds dans l'eau venait, de manière paradoxale, détruire tout l'attrait des vacances au bord de la mer. Des pionniers se sont alors engagés pour la préservation du littoral. Au fil du temps, les acteurs et les dispositifs sont montés en puissance pour servir cet objectif. Il faut remarquer que tous les Conseils départementaux littoraux ont défini des politiques de protection des espaces naturels sensibles en lien avec le Conservatoire du littoral. Au regard des autres outils, quelle doit être la place de l'action foncière dans la démarche du Conservatoire ? Quelle doit être la place des collectivités publiques vis-à-vis de l'objectif de doublement du patrimoine foncier du Conservatoire ? Au-delà d'une collection de sites isolés, quelle peut être la stratégie de territoire ? Quelle doit être la forme de ce que nous appelons le tiers naturel ? Comment faire accepter cette notion ? Enfin, quelle doit être l'action du Conservatoire du littoral dans le cadre de politiques publiques d'autres natures ?

François LÉGER

Peut-on concilier un impératif de préservation des espaces naturels, leur ouverture au public et le souhait légitime d'en tirer profit pour contribuer au développement des espaces voisins ? Pour répondre à cette question complexe, nous nous appuyons sur différents témoignages, renvoyant notamment à l'économie de la préservation des espaces ou à leur contribution à l'attractivité des territoires.

Christian DESPLATS

Lorsque le Conservatoire du littoral acquiert une priorité après des années de négociation, nous pouvons nous en féliciter, mais le plus dur commence. Nous devons prouver que cette acquisition a été faite à bon escient. Il faut recruter un garde et définir les modalités de gestion du site, tout en dégagant du temps pour l'activité scientifique. Les gardes du Conservatoire ont des employeurs divers et relèvent de différents statuts. Il nous est déjà arrivé de recruter un garde et de le mettre en poste avant même de lui avoir trouvé un employeur. Dans le cadre de l'atelier n°3, nous serons donc amenés à échanger sur les pratiques ayant pu se développer dans les différentes régions, où les partenariats et les conventionnements prennent des formes diverses.

Table ronde n°1 : de la coupure d'urbanisation à un réseau écologique du littoral

Cet atelier, animé par Didier OLIVRY, délégué de rivages Bretagne, Conservatoire du littoral, a rassemblé les participants suivants :

Anne-France DIDIER, Directrice de la DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur

Marc DUNCOMBE, Responsable du département de l'action foncière, Conservatoire du littoral

Yann HELARY, Vice-Président du Conseil de rivages, Bretagne-Pays de la Loire, Conseiller régional des Pays de la Loire, Président de l'association Rivages de France

Bruno MOUNIER, Directeur de la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels

Avec les témoignages de :

Clémentine COUTEAUX, Responsable du Département de la Somme, Conservatoire des espaces naturels de Picardie

Éric DES GARETS, Directeur général adjoint des services, Conseil départemental de la Gironde

Armelle HURUGUEN, Vice-Présidente du Conseil départemental du Finistère, Présidente de la Commission environnement

Nicolas SADOUL, Chef de projet, association Les Amis des Marais du Vigueirat, Bouches-du-Rhône

Didier OLIVRY

Je donne la parole à Armelle Huruguen, laquelle va nous parler du partenariat entre le Département du Finistère et le Conservatoire du littoral.

Armelle HURUGUEN

Depuis ce matin, nous avons entendu des histoires d'hommes et de femmes, de rencontres. L'aventure des hommes prend une extrême importance. Déjà en 1968, les élus du Finistère parlaient de la notion de protection du littoral. Ils observaient ce qui se faisait ailleurs en France et ne souhaitaient pas passer par les mêmes écueils. La politique foncière a été coordonnée dès 1981 avec le Conservatoire du littoral. Ensuite, en 2004, nous avons passé une convention de partenariat. Cette convention ne constituait pas un départ, mais était le fruit de 35 années de coopération. Nous comptons actuellement 127 zones de préemption, dont 55 au profit du Conservatoire du littoral. Ainsi, 20 % du littoral finistérien est protégé. La stratégie foncière du Conservatoire du littoral est bâtie à l'horizon 2050. Au Conseil départemental, nous nous en sommes tenu à l'échéance 2025. En effet, notre action ne se limite pas au littoral, mais englobe également les bassins versants et d'autres lieux encore. Nous souhaitons néanmoins que les politiques d'acquisition foncière permettent de servir des politiques de territoire et notamment celles des intercommunalités, figurant parmi nos premiers partenaires. Ces espaces, s'ils sont protégés, présentent également un fort pouvoir d'attractivité. Comme nous ne pouvons pas

nous lancer dans des projets de valorisation tous azimuts, certaines zones peuvent être préservées sans être valorisées. Cet état de fait doit absolument être expliqué aux populations, même s'il n'est pas toujours facile de faire passer un tel message.

Marc DUNCOMBE

En Bretagne, la croissance démographique s'observe à l'intérieur des terres et non sur littoral qui est très saturé. En Bretagne comme ailleurs, l'agriculture fait rempart contre l'urbanisation. L'espace naturel est très présent, ce qui permet de tendre vers l'équilibre entre les trois tiers, un tiers d'espaces habités, un tiers dédié à la production et un tiers d'espaces naturels.

Nous devons par ailleurs être en mesure de développer un dispositif d'observation et de veille foncière. En effet, le fait de définir des zones de préemption ne nous conduit pas nécessairement à procéder à des acquisitions de manière systématique. Les zones de préemption peuvent également avoir pour avantage de contenir la flambée du prix du foncier qui empêche les jeunes exploitants de s'installer et contraint les populations à se replier vers l'intérieur des terres pour habiter.

Armelle HURUGUEN

Il est vrai que la montée des prix sur littoral ne permet plus aux populations jeunes et modestes d'y résider. Nous assistons à une véritable aberration, dans la mesure où le littoral est de plus en plus habité par des seniors disposant d'un niveau de vie élevé et ayant besoin, du fait de leur âge, de différents services. Or les jeunes personnes susceptibles d'apporter ces services ne peuvent pas résider sur le littoral.

Yann HELARY

Nous vivons un moment charnière. Ces 30 dernières années, nous avons joué la défense face aux mutations rapides de notre société. Nous devons aborder une nouvelle ère et adopter une posture offensive. Une zone protégée ne doit pas être une zone sous cloche, mais une zone où les aménagements sont protecteurs d'un lieu constituant un outil touristique et attractif. Ces zones sont ainsi susceptibles de créer des emplois touristiques, c'est-à-dire non délocalisables, tout en préservant le caractère naturel des sites.

Éric DES GARETS

À mon sens, notre approche ne saurait être qualifiée de défensive. Cette notion fait penser au repli, alors que nous adoptons une posture d'ouverture. En France, nous avons pour habitude de séparer nos politiques des objets qui les définissent. En ce qui nous concerne, le lien avec le Conservatoire passe par le schéma départemental des espaces naturels sensibles. La convention 2014-2020 permet d'acter le caractère global de ce schéma, lequel ne se limite pas au littoral, mais englobe l'ensemble des espaces naturels sensibles et met en avant la notion de paysage.

Dans cette démarche, nous ne devons pas nous contenter d'acquérir des espaces, mais devons également chercher à les faire vivre. Nous sommes d'ailleurs gestionnaires de deux sites assez emblématiques du Conservatoire du littoral, que sont l'Île Nouvelle sur l'estuaire et le domaine de Certes-Graveyron. Nous avons par exemple décidé de renaturer l'Île Nouvelle aux deux tiers. Le tiers restant compte un village, que nous avons restauré en partie et où nous avons conservé deux implantations, l'une pour les agents, l'autre pour l'accueil du public. Le site ouvrira au mois de juin 2016.

J'ai le sentiment que le littoral est à repenser. De ce point de vue, l'érosion côtière n'est pas un risque, mais une opportunité. Nous devons penser le littoral de manière plus large

et faire le lien avec les autres problématiques du territoire. Nous ne devons pas considérer le littoral seulement par rapport à lui-même, mais le voir dans une approche plus large, par exemple en lien avec les espaces urbains environnants. Nous devons avoir une vision intégrée et y inclure le littoral.

Didier OLIVRY

Anne-France Didier, comment la politique foncière s'articule-t-elle avec les actions de l'État ?

Anne-France DIDIER

Les espaces du littoral sont fortement convoités, ce qui justifie une réelle politique foncière de protection des espaces non urbanisés. En PACA, la Région et l'État ont créé le Comité régional des opérateurs fonciers, ayant vocation à favoriser la construction de logements sans empiéter sur les espaces naturels et agricoles. Nous avons cherché par ce biais à coordonner nos actions et à éviter les conflits d'usage, c'est-à-dire à répondre aux besoins humains sans mettre en péril les besoins naturels. Dans une région comme la nôtre, cette convergence est essentielle.

Bruno MOUNIER

Les Conservatoires d'espaces naturels ont vocation à donner une valeur patrimoniale marquée aux espaces à forte biodiversité. Si le foncier constitue un point d'ancrage important, chaque site a sa propre histoire. Nous devons écouter les acteurs locaux et ne pas perdre de vue que l'homme constitue un facteur de l'équation. Le réseau des Conservatoires d'espaces naturels est désormais ancré dans la loi et est légitime pour conduire une politique foncière. Dans leurs actions, ils ont vocation à être des partenaires et le parfait complément du Conservatoire du littoral. La stratégie foncière des Conservatoires d'espaces naturels est également complémentaire de l'action d'autres opérateurs publics. Enfin, nous devons veiller à poursuivre l'effort de veille foncière et à porter un regard prospectif dans ce domaine.

Échanges avec la salle

Didier OLIVRY

Le concept de tiers naturel est-il toujours opérant ?

François LETOURNEUX

La question est intéressante, mais n'a pas de réponse. D'après les enquêtes que nous avons menées, cette notion de tiers naturel est apparue dans des travaux scientifiques conduits au Royaume-Uni. L'idée, qui n'est pas révolutionnaire, consiste à laisser une place à la nature. Pourquoi un tiers et pourquoi pas un quart ? Nous ne le savons pas.

Patrick LE LOUARN, membre du Conseil scientifique du Conservatoire

En 1972, il a été annoncé dans une réunion sur l'environnement qu'il fallait protéger le tiers du littoral breton. Bref, aujourd'hui nous parlons du futur. Dans les 40 années à venir, nous devons avoir une conception nouvelle du littoral. Cette conception nouvelle correspond finalement à une bonne définition de l'aménagement du territoire. Les espaces

naturels ne sont pas mis de côté comme s'ils constituaient un tiers sauvage. Ils sont en réalité une ressource économique. La propriété de ces espaces est porteuse d'une rente.

Bernard KALAORA, membre du Conseil scientifique du Conservatoire

Nous n'avons pas encore parlé de la santé. Les espaces naturels sont susceptibles de créer un certain bien-être. Ils peuvent également avoir un grand intérêt pour les populations fragiles. À terme, ces espaces sont donc porteurs d'économies.

Une intervenante

Les espaces naturels peuvent également protéger les nappes d'eau souterraines. Du point de vue économique, cela est bien plus intéressant que de dépolluer l'eau. Dans un contexte de changement climatique et de renforcement des risques d'inondation, les espaces de forêts peuvent présenter un grand intérêt et contrecarrer les effets du ruissellement liés à l'urbanisation et l'imperméabilisation des sols.

Bruno MOUNIER

Ce que nous faisons n'est pas suffisamment connu. Les citoyens doivent être plus largement informés de cette action. Les espaces naturels doivent devenir une cause nationale.

Olivier SCHER, Conservatoire d'espaces naturels du Languedoc-Roussillon

L'absence de financements de la gestion nous pénalise au quotidien. Au-delà de la protection foncière, l'animation et la présence de gardes visibles et pouvant répondre au public sont essentielles. Or il est de plus en plus difficile d'avoir des partenaires apportant un soutien financier dans la durée. Comme cela vient d'être dit, la protection des espaces naturels devrait être une cause nationale. Aujourd'hui, tout ce que nous entendons confirme que les espaces naturels constituent un support d'activité économique.

Un intervenant, garde du Conservatoire

Dans le domaine de l'agriculture, le soutien au fonctionnement est massif. Le même soutien n'est pas encore ouvert de manière large pour la gestion des espaces naturels.

Stéphanie ALLAGNIOUX

La côte de granit rose compte de nombreux espaces protégés. À proximité immédiate sera lancé un projet de prélèvement de sable, récemment validé par le Ministre de l'Économie. Au niveau local, nous sommes tous opposés à ce projet, lequel pourrait mettre notre activité en péril.

Didier OLIVRY

Passons à présent à la 2ème partie de cet atelier, consacrée aux coopérations mises en place dans la gestion des sites.

Nicolas SADOUL

Les laro-limicoles coloniaux renvoient à 9 espèces d'oiseaux à forte valeur patrimoniale. Les effectifs en Méditerranée sont de première importance, mais sont en déclin. Ces espèces sont nomades et très peu fidèles au lieu de nidification. Pour les protéger, nous avons donc besoin de compter un réseau de sites. En 2007, nous avons souhaité nous appuyer sur les espaces du Conservatoire et réaliser un audit pour évaluer leur intérêt pour les espèces laro-limicoles coloniales. Au sein des sites les plus importants, nous avons donc cherché à déployer des actions de protection. Des îlots et des radeaux de nidification y ont été mis en place. Nous avons rapidement pu nous rendre compte, grâce aux espèces baguées, que le réseau des sites du Conservatoire était pertinent pour ce que nous voulions faire. Ces sites constituent en effet une continuité écologique répondant aux besoins des oiseaux. C'est ainsi que nous avons constaté une rapide croissance démographique au sein des espaces du Conservatoire où des mesures avaient été mises en place. À l'inverse, le déclin démographique s'est accentué en dehors des sites du Conservatoire.

Didier OLIVRY

Marc Duncombe, de quelle manière entrevoyez-vous les fonctionnalités écologiques et les réseaux de sites ?

Marc DUNCOMBE

Je citerai un exemple venu des Caraïbes et de Guyane, qui nécessite une mobilisation et une cohérence internationale : nous dénombrons un million de limicoles relevant de 2 ou 3 espèces qui stationnent pendant l'hiver le long du littoral de Guyane. Ces espèces migrent des sphères boréales jusqu'en Amérique du Sud. Ils empruntent deux parcours, dont l'un passe par l'Arc antillais. Le soutien à ces espèces dans une zone comptant des îles aux gouvernements autonomes nécessite des interventions croisées au niveau international. Le Conservatoire a donc considéré qu'il avait un rôle à jouer pour protéger les zones humides constituant des étapes pour ces oiseaux migrateurs. Ce travail devra s'opérer île par île, puisqu'il s'agit de petites espèces ne pouvant parcourir de longues distances à chaque vol.

Bruno MOUNIER

Le recueil transversal des données est important : nos réseaux « Réserves naturelles de France » et « Conservatoires » transmettent des données naturalistes au Muséum d'histoire naturelle, et lui ont demandé de porter un regard sur la valeur de telles contributions.

Je considère par ailleurs que nous avons d'importants progrès à accomplir en matière de sécurisation de la gestion des sites. Nous avons parlé aujourd'hui de la situation des gardes et de la question de leur employeur. Nous avons également évoqué les difficultés à trouver des financeurs stables dans le temps. Pour asseoir cette gestion, nous aurons besoin de définir des ambitions partagées avec nos partenaires.

Clémentine COUTEAUX

Je vais vous parler du programme d'intervention coordonnée pour la préservation des zones humides de l'intérieur de la baie de la Somme. Ce programme fait intervenir le Conservatoire des espaces naturels de Picardie, le Département de la Somme et le Conservatoire du littoral. Nous parlons d'espaces intérieurs et non du littoral. Ces espaces portent un enjeu écologique considérable. Il s'agit du plus vaste ensemble tourbeux alcalin d'Europe de l'Ouest. L'action du Conservatoire des espaces naturels de Picardie est soutenue de longue date par le Département de la Somme. En 2005, nous avons vu nos

compétences étendues aux zones humides intérieures des départements côtiers. Les trois partenaires y ont vu une opportunité et ont adopté une nouvelle convention en 2008. La collaboration entre le Conservatoire des espaces naturels de Picardie et le Département est quant à elle formalisée au travers d'une convention globale de gestion. Il s'agit de mettre en place un programme coordonné visant à communiquer et à mobiliser les acteurs locaux en matière de préservation du patrimoine, à développer une stratégie foncière commune et à conduire une politique de gestion et de préservation des sites acquis. Au total, 900 hectares sont préservés. Depuis la mise en place de ce programme, 84 hectares ont été achetés par le Conservatoire du littoral, 87 l'ont été par le Département de la Somme et 500 hectares ont été contractualisés en direct par le Conservatoire des espaces naturels de Picardie. Si ce partenariat est récent, il a déjà fait ses preuves. Nous constatons que les sites du Conservatoire du littoral contribuent réellement au développement du réseau ayant été lancé de longue date par un gestionnaire.

Didier OLIVRY

Yann Héлары, quel est l'intérêt des réseaux ?

Yann HELARY

Le travail en réseau est parfois une question de personnes, mais globalement, les réseaux institutionnels existent et fonctionnent. Ils doivent veiller à ne pas casser le travail des réseaux associatifs, lesquels rencontrent d'importantes difficultés financières. Nous avons absolument besoin de ces deux grands réseaux. En dehors des difficultés financières, nous devons veiller au fonctionnement. À l'heure actuelle, Rivages de France compte 150 adhérents, mais un seul salarié. Nous avons pour ambition de doubler le nombre d'adhérents, mais avec un seul salarié, la tâche n'est pas facile. Nous avons donc besoin des élus. Et même si nous trouvons les fonds pour faire fonctionner nos réseaux, n'oublions qu'ils renvoient avant tout au travail en commun, à l'échange et à l'innovation.

Didier OLIVRY

Avec la mise en place des trames vertes et bleues et des schémas régionaux de cohérence écologique, nous avons l'impression que la notion de fonctionnalité écologique entre dans les mœurs. Cela a-t-il eu des incidences dans la gestion des territoires en PACA ?

Anne-France DIDIER

Nous devons rester optimistes, mais beaucoup reste à faire. Nous avons pu faire approuver le SRCE, grâce à un travail considérable. Le résultat est fort satisfaisant, mais il est difficile de le transposer dans les documents d'urbanisme. Sur le plan légal, les collectivités locales sont tenues de tenir compte du SRCE dans le PLU et dans le SCOT. À mon sens, l'enjeu n'est pas là. Il s'agit de faire à chaque citoyen quelle est la finalité globale de la démarche. Il n'est pas utile de leur faire savoir que telle ou telle espèce est protégée.

Échanges avec la salle

Véronique BÉRÉGOVOY, Vice-présidente de la région Haute-Normandie, en charge du plan climat, Président du Conseil de rivages de Normandie

Au-delà du CRCE et des belles cartes qu'il contient, nous devons être en mesure de nous l'approprier, de le mettre en œuvre et d'accompagner les déclinaisons. Nous avons lancé à un appel à projets biodiversité, mais cela reste insuffisant. L'accompagnement doit être réel, proche, et accompagné de financements. Là où cet accompagnement est apporté, cela fonctionne. Nous devons faire les bons choix, alors que personne ne se pose de questions lorsqu'il est proposé de dépenser 10 millions d'euros pour un rond-point qui ne sert à rien. La volonté politique est donc déterminante.

Loïc OBLED, Délégué du Conservatoire du littoral en Manche et Mer du Nord

Nous avons parlé de la justification de l'intervention foncière du Conservatoire et de ses partenaires. Si nous parlons des paysages et de l'ouverture au public, la notion de réseau prend tout son sens. Nous devons essayer de mieux prendre en compte cette notion et devons le faire de manière collective. Les réseaux doivent également concerner la connaissance et la protection des paysages.

Michel DELMAS, Président du Conservatoire d'espaces naturels de Savoie

Au niveau local, de formidables initiatives sont menées en réseau. Pourquoi n'y parvenons-nous pas au plan national ? Pourquoi ne sommes-nous pas en mesure de nous fédérer pour capter des aides structurelles européennes ?

Yann HELARY

Aujourd'hui, les collectivités territoriales demandent aux parcs de réaliser des économies substantielles au niveau de leurs plans d'actions. Pour faire face à cette situation, la réforme territoriale devrait nous conduire à envisager des regroupements.

Armelle HURUGUEN

Je suis frappée par l'absence d'interconnexions susceptibles de nous permettre de porter une vaste action de lobbying. Un tel manque est incroyable. Il nous manque une force et nous devons absolument parvenir à en disposer.

Guillemette ROLLAND, Déléguée régionale du Conservatoire du littoral en Aquitaine

Je suis moins pessimiste que Michel Delmas. La constitution de la SCAP a été un véritable champ de bataille. Il a été très difficile d'y intégrer la maîtrise foncière publique, notamment celle du Conservatoire. Ne parlons pas des réseaux ayant milité contre. Soyons concrets : l'Europe nous oblige à constituer des structures de réseaux et d'inter-réseaux. Il n'y aura plus de saupoudrage pour de petits programmes. Nous devons présenter des programmes d'envergure. Les porteurs devront avoir les épaules solides. C'est bien cela que nous demande l'Europe.

Un intervenant

Nous sommes bien convaincus de l'intérêt des réseaux. L'effet d'échelle est sans équivoque, comme l'a montré Nicolas Sadoul. Si la prise en compte de la réalité locale reste importante, nous devons monter en gamme au travers des mécanismes nationaux et internationaux.

Espoir BOUVIER, Région PACA, Service parcs et biodiversité

Comme l'a précisé Véronique Bérégovoy, nous devons nous interroger sur la pérennité financière de la gestion par les collectivités territoriales dans un contexte de plus en plus tendu. Mes homologues au sein des autres régions n'ont de cesse de dire qu'il leur faut établir des priorités, leurs budgets étant de moitié inférieur à ce qu'il faudrait pour financer un simple rond-point. Nous devons nous unir pour apporter la preuve de l'intérêt des espaces naturels que nous entendons protéger et surtout valoriser. Entre le nécessaire développement économique et la préservation des espaces naturels, nous sommes finalement entre le marteau et l'enclume.

Gwenal HERVOUËT, Délégation Bretagne du Conservatoire

Nous travaillons de longue date avec le Département du Finistère. Nous partageons l'intervention foncière et notre stratégie d'intervention au sens large. Cette collaboration nous conduit actuellement à partager des conventions uniques de gestion des sites du Conservatoire et du Département. Si la continuité écologique s'impose à nous, la continuité administrative et fonctionnelle de la mise en réseau reste longue à mettre en œuvre. Je suis néanmoins optimiste et constate que la mise en réseau nous permet de réaliser de belles économies et de gagner en efficacité, tout en laissant chacun conserver son identité propre.

Bruno TOISON, Délégué de Rivages Centre-Atlantique, Conservatoire du littoral

La loi biodiversité a été annoncée voici 3 ans, ce qui révèle un vrai problème d'appropriation politique. Nous ne savons toujours pas quand cette loi pourra être adoptée. L'implication des Parlementaires constitue un problème d'ordre général. C'est pourquoi nous devons faire en sorte de gagner en visibilité, en lien avec les collectivités territoriales.

Une intervenante

Nous n'avons que peu fait référence au contexte juridique. La loi NOTRe aura en effet des impacts sur la forme de nos partenariats. Le cadre dans lequel s'inscrira la gestion des politiques publiques ne pourra qu'évoluer. Je note à ce titre que nous déployons beaucoup d'énergie pour nous justifier, alors que comparativement, la protection des espaces naturels coûte bien moins cher que la construction des ronds-points. Cela nous renvoie au thème de l'évaluation des politiques publiques. Trop souvent, cette évaluation repose sur un spectre trop réduit de paramètres.

Table ronde n°2 : de l'accès au rivage à la valorisation des territoires

Cette table ronde, animée par Olivier DENOUAL, Chargé de mission Lacs Massif central, délégation de rivages Lacs, Conservatoire du littoral, a rassemblé les participants suivants :

- Fabienne ELLUL, Sous-Préfète littoral du Languedoc-Roussillon
- Gwénael GUILLOUZOUIC, Représentant régional des gardes de Bretagne, garde du littoral à Clohars-Carnoët, Finistère
- Erven LEON, Vice-Président du Conseil départemental des Côtes-d'Armor, Vice-Président de Lannion-Trégor Communauté, Maire de Perros-Guirec
- Régis LEYMARIE, Délégué-adjoint, délégation de rivages Normandie, Conservatoire du littoral

Avec les témoignages de :

- Thomas BINET, Dirigeant de la société VertigoLab
- Christine BOUSQUET, Responsable du site de Paulilles, Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
- Agnès FOIRET, Professeure à la Sorbonne et chercheur au CNRS
- Freddy HERVOCHON, Vice-Président du conseil départemental de Loire-Atlantique, Délégué aux ressources, milieux naturels et au foncier, Maire-adjoint de Bouaye
- Jean-Noël RASSAU, Maire d'Onoz (lac de Vouglans), Jura

Olivier DENOUAL

Cette table ronde compte la présence des quatre grandes familles d'acteurs intervenant autour des littoraux. Voici un an que je fais partie du Conservatoire. Comme tout un chacun, il m'arrive de devoir expliquer à ma famille ce qu'est mon métier. J'en ai récemment parlé à ma grand-mère. Je lui ai dit que j'achetais des rivages pour les rendre accessibles au public, ce qui contribue au développement des territoires. J'ai vu dans ses yeux que l'explication n'était pas claire. Depuis toujours, ma grand-mère va à la pêche aux coques sans rien demander à personne. J'ai alors pensé que le Forum 40 me donnerait davantage d'arguments à faire valoir. Aujourd'hui, nous sommes entre nous, entre personnes convaincues. Nous pouvons nous auto-satisfaire de ce que nous avons accompli, mais nous devons nous remettre en question. Pour les élus, le terme de conservatoire peut renvoyer à la notion de contrainte. En conservant, nous pouvons apparaître comme des opposants au développement local, comme des empêcheurs de tourner en rond. Je vais donc essayer de recueillir vos témoignages comme le ferait un béotien, afin de m'interroger comme le ferait n'importe quel citoyen sur l'utilité réelle et concrète du Conservatoire du littoral. Pour ce faire, je commence par me tourner vers Freddy Hervochon. Avant de vous écouter, visionnons un petit film de présentation du lac de Grand-Lieu.

Diffusion d'un film de présentation du lac de Grand-Lieu.

Freddy HERVOCHON

Le site de Grand-Lieu est le plus grand lac de plaine de France, comptant deux réserves naturelles, l'une nationale, l'autre régionale. La biodiversité y est exceptionnelle. Le site est emprunt d'histoire, puis qu'il s'agit du plus vieux lac intérieur dans le pays. Il a longtemps constitué la première source piscicole du bassin nantais. Au XXe siècle, le parfumeur Jean-Pierre Guerlain est devenu le premier propriétaire foncier du lac. Dans les années 70, les scientifiques l'ont convaincu de transformer cette réserve de chasse en une réserve naturelle. Jean-Pierre Guerlain fait alors don de sa propriété à l'État. La maison du lac était auparavant le pavillon de chasse du domaine. En 2007, nous avons engagé une démarche avec de multiples partenaires, dont l'État, le Conservatoire du littoral et des associations, afin d'accueillir le public tout en préservant la biodiversité exceptionnelle du site. Étant nouvellement élu, je souhaite d'ailleurs saluer mon prédécesseur, sans lequel rien n'aurait été possible. Le lac du Grand-Lieu est fort méconnu du public. Bordé de roselières, il est pratiquement invisible. Seules quelques fenêtres permettent de le voir, ce qui suscite la frustration du public. Je comprends parfaitement cette frustration. Seuls 7 pêcheurs professionnels disposent d'une autorisation de navigation. Tout le paradoxe du projet réside dans l'interdiction d'accès à la réserve naturelle. C'est pourquoi nous tâchons de guider les visiteurs vers les quelques fenêtres permettant d'avoir une vision sur le lac. Les visites doivent donc être accompagnées, faute de quoi la frustration des visiteurs pourrait encore être amplifiée. Il nous faut donc communiquer de manière pédagogique pour faire comprendre au public qu'il est nécessaire de préserver la biodiversité du site. Lors des visites, nous accompagnons le public jusqu'à une terrasse d'observation permettant d'avoir une vision complète.

Olivier DENOUAL

Vous enregistrez 15 000 visiteurs par an. Au-delà des chiffres, disposez-vous de retours qualitatifs ?

Freddy HERVOCHON

Nous remplissons des missions pédagogiques, scientifiques et d'accueil du grand public. De la part des publics accueillis, les retours sont bons, voire très bons. La qualité de l'accompagnement des visites est bien ressentie. Le message pédagogique passe facilement. Lorsque nous parvenons à susciter de nouvelles questions sur la préservation de l'environnement et de la biodiversité, le pari est gagné. Nous ne souhaitons pas développer un tourisme de masse, mais tendre vers un tourisme pédagogique, pour conduire les visiteurs à aller plus loin dans leur réflexion. C'est autour de ce principe que les 10 communes environnantes souhaitent construire leur projet de territoire.

Olivier DENOUAL

Quels sont les points consensuels et les divergences entre les élus du territoire ?

Freddy HERVOCHON

Au-delà de l'image idyllique que je viens de présenter, nous devons en effet militer dans le temps pour recueillir l'adhésion autour d'un projet mesuré. La concertation est donc primordiale. L'une des difficultés est liée au mille-feuille politique territorial. Le territoire compte 10 communes, 2 intercommunalités et 2 SCOT. C'est pourquoi le Département peut constituer le bon échelon de coordination. Il peut inciter les différents acteurs à se retrouver et à travailler ensemble.

Olivier DENOUAL

Merci pour ce témoignage.

Gwénael Guillouzouic, en tant que garde, quel regard portez-vous sur la perception qu'a le public des sites naturels ?

Gwénael GUILLOUZOUIC

Comme au lac de Grand-Lieu, nous devons en effet gérer la frustration du public, lequel ne peut pas voir les animaux des espèces protégés. Même pour nous, ces animaux sont très peu visibles et lorsque nous les voyons, nous les dérangeons. Nous devons également observer que certains visiteurs refusent l'accompagnement et n'apprécient pas cette canalisation.

Olivier DENOUAL

Dans un paysage institutionnel complexe, quelle forme pouvons-nous donner à la concertation ?

Fabienne ELLUL

Nous devons gérer les conflits d'usages et la frustration des publics. L'ouverture partielle des sites résulte d'une décision consensuelle. Lorsque le consensus n'est pas trouvé par les acteurs locaux, les autorités préfectorales peuvent être saisies.

Échanges avec la salle

Un intervenant

Avez-vous l'intention à terme d'ouvrir la navigation sur le lac de Grand-Lieu ?

Freddy HERVOCHON

Je vais peut-être vous frustrer, mais non. À l'exception des gestionnaires et de 7 pêcheurs professionnels, cette navigation est interdite. De manière très exceptionnelle, les pêcheurs embarquent des visiteurs au mois d'août, lors de la fête des pêcheurs, mais sans aller vers la zone protégée.

Olivier DENOUAL

Je me tourne à présent vers Christine Bousquet, afin qu'elle nous parle du site de Paulilles.

Christine BOUSQUET

L'espace naturel protégé de Paulilles est ouvert au public. Il se trouve à l'emplacement d'une ancienne usine de dynamite, ayant ouvert en 1870. Cette usine fonctionnera pendant plus d'un siècle. Des maisons ouvrières y seront implantées. Le site comptera également une école et une coopérative. La population locale était très attachée à cet endroit. Dans les années 80, l'usine est encore en fonctionnement. Il n'est pas question de fermeture, mais le comité de conservation de la nature des Pyrénées-Orientales milite pour

faire classer la zone entourant l'usine. L'État décide de classer la zone, en incluant le site de l'usine. Cette dernière ferme en 1984. Théoriquement fermée au public, la zone est fréquentée de manière sauvage. Les habitants savent que la présence de l'usine a permis la préservation d'une plage. La plage interdite sera donc fréquentée. Le site finira fatalement par attirer les investisseurs. En 1998, il est racheté par Jean-Claude Méry, lequel présente de grandes ambitions de développement. La société civile se mobilise et s'oppose au projet de Jean-Claude Méry. Ce dernier a tenté d'obtenir le déclassement du site, mais a échoué. Le site étant bel et bien classé, les autorités proposent son rachat. En 1998, il est acquis par le Conservatoire du littoral. Ce dernier possède alors une friche industrielle comptant une centaine de bâtiments. C'est alors que les difficultés commencent. Dix années de travail débutent alors et permettront de bâtir un projet. Un premier projet est établi, mais n'est finalement pas retenu, en raison d'un budget trop élevé. Un second projet est ensuite retenu. Le budget, d'un montant de 15 millions d'euros, est supporté par l'Europe, l'État, la Région, le Conservatoire du littoral, etc. Débutent alors des travaux d'une durée de 18 mois. Les attentes de la population sont très grandes. La plage a pu être ouverte en 2004. En revanche, il a fallu attendre 2008 pour accéder au site dans son ensemble. Initialement, le projet avait vocation à renaturer le site. Sur la pression des acteurs locaux, le projet s'est également orienté vers la valorisation de l'histoire industrielle du lieu. À l'heure actuelle, nous enregistrons entre 230 000 et 240 000 visiteurs par an. Cette fréquentation reste stable depuis l'ouverture en 2008. Le site est entièrement gratuit et permet de consacrer la notion d'environnement républicain, laquelle était chère au Président Christian Bourquin. Un parking de 260 places permet aux visiteurs d'accéder facilement à la plage. J'insiste sur le fait tout est proposé à titre gratuit, même les visites guidées. Le site ferme seulement 3 jours par an. Cela induit donc un important besoin de financement. Au total, le site n'est pas seulement naturel. Il présente une grande dimension culturelle et permet de rendre hommage au passé industriel de la côte vermeille.

Olivier DENOUAL

Cette gratuité républicaine engendre des coûts, mais quelles sont les retombées pour le territoire ?

Christine BOUSQUET

La gestion du site génère 700 000 euros de dépenses, dont 400 000 euros de masse salariale. Cette dépense permet de stimuler l'emploi local. Nous comptons une buvette, proposant notamment des productions locales. Elle génère actuellement une recette d'un montant de 30 000 euros. Il est plus difficile d'apprécier l'importance des retombées indirectes. Des études sont menées en ce sens au sein du Conservatoire du littoral, mais nous ne l'avons pas fait de manière spécifique à Paulilles. Toutefois, les ratios disent qu'au sein des sites de ce type, 1 euro de subvention publique permettrait de générer 10 euros de retours au sein du territoire. Bien entendu, ce ratio mériterait d'être approfondi.

Olivier DENOUAL

Erven Léon, quelle est votre perception en qualité de gestionnaire de site ?

Erven LEON

Nous enregistrons aux landes de Ploumanac'h de l'ordre de 800 000 visiteurs par an. En hiver, la population locale est importante dans cet afflux. À la moitié des années 90, nous avons pris conscience de l'état de dégradation du site. Une démarche s'est alors engagée pour le restaurer et pour améliorer l'état des cheminements. Le site est entièrement gratuit, même si quelques animations sont proposées à un prix modique. Il est

adossé à une station balnéaire et contribue à sa notoriété et à sa fréquentation. Les investissements dans la réserve naturelle de Ploumanac'h sont donc rentables. Notons bien que le village a récemment été élu village préféré des Français, ce qui a permis de renforcer la fréquentation à hauteur de 30 %. Nous avons alors décidé de construire un parking supplémentaire et de faire payer le stationnement, afin de générer des recettes. Nous pensons pouvoir générer entre 80 000 et 90 000 euros de recettes à l'année. Pour nous, ces ressources sont nécessaires. Je tiens cependant à souligner que de nombreuses places de stationnement autour du site restent gratuites.

Olivier DENOUAL

Finalement, qui doit supporter le coût de fonctionnement des sites ?

Christine BOUSQUET

La question économique fait encore débat. Il existe une crainte de monétarisation des sites naturels. Or les collectivités locales sont confrontées à un alourdissement des charges et à une réduction des ressources. Si l'un des grands principes consiste à mettre la nature à disposition de tous, nous observons une posture de plus en plus consumériste des visiteurs. Les dégradations sont grandissantes et génèrent des coûts supplémentaires.

Olivier DENOUAL

Quelle est la position du Conservatoire sur ce sujet ?

Régis LEYMARIE

Les réflexions conduites lors de l'élaboration de chaque projet doivent permettre de définir une posture. La taille, la configuration et l'histoire du site peuvent conditionner cette réflexion. De manière générale, nous pouvons considérer qu'il est naturel, en particulier lors des périodes de forte fréquentation, de faire payer le stationnement. Cette disposition permet à la fois de générer des recettes et de réguler le niveau de fréquentation.

Échanges avec la salle

Michel MOLY

À Paulilles, nous avons fait le choix de ne pas faire payer le stationnement. Nous l'utilisons pour communiquer et pour en faire un label de qualité. Nous appuyons la notion d'environnement républicain.

François LÉGER

Le ratio de retour sur investissement de 1 pour 10 justifie l'investissement qui est fait. Or l'impôt n'a pas pour fonction de financer les investissements qui vont rapporter aux citoyens plus qu'ils n'auront payé en impôt.

Christine BOUSQUET

Dans notre cas, les ressources n'ont pas tant vocation à soutenir les investissements, mais à payer une partie du fonctionnement, lequel est relativement lourd.

Olivier DENOUAL

Je vous propose de prendre de la hauteur avec Thomas Binet, lequel a été mandaté par le Conservatoire du littoral pour conduire une étude d'ordre économique.

Thomas BINET

Nous avons conduit une étude portant sur 8 sites littoraux métropolitains. L'objectif consistait à évaluer les bénéfices associés à la mise en œuvre de la stratégie du Conservatoire du littoral à l'horizon 2050. Nous nous sommes appuyés sur la notion renvoyant aux services des écosystèmes, ayant émergé dans la littérature scientifique dans les années 2000. Il s'agissait notamment d'évaluer la valeur ajoutée d'une mesure ou d'une politique. Nous avons cherché à définir deux scénarios de gestion, l'un incluant la mise en œuvre de la stratégie, l'autre ne l'incluant pas. Sur la base d'une mise en œuvre de la stratégie, la protection des sites du Conservatoire génère des bénéfices. Les sites ne sont pas inertes du point de vue économique. La valeur médiane des bénéfices estimée dépasse les 750 euros par hectare et par an.

Olivier DENOUAL

De quelle manière cette approche est-elle perçue par les élus ? Comment réagissent-ils lorsque vous faites valoir qu'un site naturel et protégé n'est pas inerte et présente un potentiel économique pouvant être chiffré ? Comment faire passer ce message à un béotien ?

Thomas BINET

Je continue à me poser la question. Nous devons faire simple. Les chiffres en tant que tels n'expliquent rien. Nous devons les utiliser pour appuyer un récit, une histoire.

Olivier DENOUAL

Régis Binet, de quelle manière le Conservatoire du littoral perçoit-il cette étude et comment peut-il la mettre en avant auprès des décideurs ?

Régis LEYMARIE

Nous ne pouvons pas avoir une vision seulement utilitariste des sites du Conservatoire. Toutefois, nous devons faire comprendre que nous ne gérons pas seulement des espaces du vide. Leur valeur environnementale et sociale doit être visible. Nous devons adopter une posture volontariste et aider les élus locaux ou nationaux à prendre des décisions en appréhendant l'utilité environnementale, sociale et économique du Conservatoire du littoral. Pour chacun des sites ayant été analysés lors de l'étude, une fiche de synthèse a été établie et aura vocation à être diffusée largement.

Jean-Noël RASSAU

Cette étude ne peut qu'interpeller les élus que nous sommes. Lorsque nous avons lancé notre réflexion sur le projet de territoire, nous espérions également des retombées économiques. Nous voulions générer des recettes supplémentaires en nous adossant aux forces qui sont les nôtres. Le lac de Vouglans constitue la troisième plus grande retenue d'eau en France. Sa fonction première est tournée vers la production d'électricité. Cela

étant, il est assez préservé de la pression foncière, grâce aux relations que nous avons EDF et à sa topographie. Les ouvertures sur la plage sont en effet très règlementées.

Erven LEON

Alors que nous sommes amenés à construire nos budgets en priorisant les actions, il est réellement important de pouvoir prendre des décisions sur la base d'éléments objectifs. Au-delà de cette approche chiffrée, nous devons promouvoir le cadre de vie et renforcer l'attractivité de nos territoires, afin d'attirer le public. À Perros-Guirec, le cadre de vie compte énormément dans le choix d'implantation pour un certain nombre de personnes.

Échanges avec la salle

Un intervenant

À l'étang de Thau, nous ne constatons pas de bénéfices sur l'approvisionnement, contrairement à ce que nous aurions pu attendre. Par ailleurs, de quelle manière l'étude permet-elle d'appréhender la biodiversité ?

Thomas BINET

La biodiversité est finalement partout. Il est difficile de traduire la biodiversité remarquable en termes de fonction écologique ou de services, si ce n'est en matière de services culturels. La biodiversité ordinaire n'apparaît pas dans l'étude, puisque étant très difficile à apprécier. Dans cette appréciation, les biais seraient considérables. Au total, l'étude ne fournit pas des données de gestion, mais permet de construire un argumentaire et de valoriser l'effet de l'écosystème en bonne santé sur la fourniture de services écologiques.

Olivier DENOUAL

Je vous propose à présent d'aller dans le sud du Finistère avec Agnès Foiret.

Agnès FOIRET

Le site dont il est question s'étend sur 123 hectares à la frontière du Morbihan et du Finistère. Voici 2 ans, j'ai été amenée à diriger un numéro de la revue *Arts et Sciences* dédié à l'art contemporain et à la biodiversité. Je souhaitais dans ce cadre intégrer un guide du Conservatoire du littoral dans le comité scientifique de la revue, afin de casser la dimension fermée de la communauté qui le compose. Assez souvent, cette communauté scientifique et culturelle développe des postures convenues. C'est ainsi que j'ai sollicité Gwénael Guillouzouic, dont je connaissais déjà les qualités. Cet homme parlait un langage commun, emprunt de bon sens. Il mettait en avant la beauté du site. Or dans le milieu des arts, la notion de beauté fait l'objet de débats sans fin et encombre nos bibliothèques. Selon Kant, ce qui est beau est ce qui plaît universellement et sans contexte. Le propos de Gwénael Guillouzouic fait donc sens.

Gwénael GUILLOUZOUIC

Sur le littoral, nous voyons passer de nombreux visiteurs, ayant des approches très diverses. Agnès Foiret était dans l'observation et a cherché à connaître ma perception du lieu. À titre personnel, je ne suis pas du tout amateur d'art contemporain. Nous avons donc

cherché à nous comprendre mutuellement et à percevoir le sens réel et concret de nos propos respectifs. Agnès Foiret a souhaité que nous organisions une exposition au sein du site. Dans un premier temps, je ne suis pas parvenu à faire le lien entre l'exposition d'œuvres artistiques et la destination du site. Vis-à-vis des publics, il semblait en effet nécessaire de justifier la présence d'œuvres d'art. Nous avons souhaité introduire cette notion de justification dans le cahier des charges, afin d'avoir la possibilité de refuser l'installation de telle ou telle pièce. Il nous fallait préserver la nature du message délivré par le Conservatoire du littoral aux visiteurs. En d'autres termes, nous voulions préserver l'identité du lieu.

Agnès FOIRET

Nous devons également faire en sorte que l'œuvre résiste au site et ne soit pas absorbée par ce dernier. Dans le même temps, l'œuvre doit préserver l'identité du site. L'équilibre est donc délicat.

Gwénael GUILLOUZOUIC

Après 15 années passées sur le site, je n'aurais pas imaginé pouvoir organiser une telle exposition. Les œuvres ont suscité une grande curiosité. J'espère qu'elles auront marqué le public et l'auront amené à réfléchir.

Agnès FOIRET

Nous n'avons pas mis en place d'outil d'évaluation de la perception du public. Pour nous, il est très difficile d'apprécier la nature exacte de sa réaction. La réception des œuvres, notamment dans l'art contemporain, fait l'objet de débats nourris.

Olivier DENOUAL

Régis Leymarie, quelle est la perception globale du Conservatoire sur ce type de projet de valorisation ?

Régis LEYMARIE

Dans le cas d'espèce, ce type d'exposition peut contribuer au renouvellement de l'attrait du site, lequel présente une forte dimension patrimoniale. Plus globalement, nous devons nous interroger sur la nature du message que nous voulons délivrer au public. Nous ne devons pas nous limiter à une mono-approche centrée sur l'art contemporain en tant que tel faire en sorte que le message délivré puisse se raccrocher à l'histoire racontée par le site.

Gwénael GUILLOUZOUIC

Trop souvent, comme nous ne savons pas comment faire face à l'art contemporain, nous pouvons être tentés de dire non parce que nous ne savons pas dire oui. Face à une demande, nous devons essayer de porter un regard sur l'ensemble de l'œuvre et tenter de trouver un lien avec le message délivré par le site.

Régis LEYMARIE

À mon sens, nous devons tenir compte de la taille du site et éviter de nous fourvoyer dans des démarches que je qualifierais de trop urbaines.

Échanges avec la salle

Une intervenante

Le jardin du Rayol a conduit une expérimentation du même type. Des œuvres d'art contemporain ont été introduites. Les jardiniers ont été impliqués dans le choix des œuvres. Je suis étonnée que vous n'ayez pas échangé avec ce site.

Agnès FOIRET

Comme de nombreux visiteurs, j'ai parfois envie de déconnecter du monde humain et urbain. C'est pour cela que je me rends dans les sites naturels, dont ceux du Conservatoire du littoral. Je n'ai pas nécessairement envie d'y retrouver ce que je vois déjà en ville.

Un intervenant

Dans les marais du Vigueirat, nous organisons des manifestations avec des artistes de rue. Comme Gwénael Guillouzouic l'a noté, nous devons être suffisamment ouverts d'esprit pour dire oui à l'art contemporain, afin de conduire les visiteurs à découvrir des œuvres auxquelles ils ne se seraient pas confrontés autrement.

Olivier DENOUAL

Jean-Noël Rassau, pourquoi les élus se saisissent-ils de leurs espaces naturels ? Pourquoi se saisissent-ils de l'outil qu'est le Conservatoire du littoral ?

Jean-Noël RASSAU

Nous avons souhaité nous interroger sur les perspectives de notre territoire à un horizon de 20 à 30 ans. Pour cela, nous avons souhaité mettre en avant nos forces et nos faiblesses. Les espaces naturels se sont rapidement distingués comme étant des forces. Notre commune constitue un passage obligé entre le barrage de Vouglans et la base nautique de Bellecin, c'est-à-dire deux implantations touristiques. Jusqu'à récemment, nous subissions les nuisances liées à ce transit. Les visiteurs passaient par chez nous, mais sans s'arrêter, en dépit de notre offre d'hébergement. Nous avons donc cherché à développer un projet permettant de donner envie aux visiteurs de s'arrêter dans notre commune. Pour cela, nous avons besoin de partenaires. C'est ainsi que nous avons saisi le Conservatoire du littoral, afin qu'il partage avec nous ses expertises en matière de préservation, de gestion, de valorisation ou encore de communication.

Olivier DENOUAL

Votre réflexion s'inscrit actuellement au niveau de la commune. Envisagez-vous de la porter au niveau supérieur ?

Jean-Noël RASSAU

En effet, la réflexion est actuellement portée à l'échelle communale. Nous avons cependant commencé à prendre des contacts avec le niveau intercommunal. Dans cette approche, l'une des difficultés renvoie à la pédagogie nécessaire quant à l'action du Conservatoire du littoral. Beaucoup des élus expriment des craintes et ont peur d'une mise sous cloche des espaces naturels. Cette étape pédagogique a récemment pu être franchie et nous pensons actuellement à définir des projets à l'échelle intercommunale, en envisageant les potentiels de développement touristique.

Olivier DENOUAL

Vous en êtes donc à l'amorce d'un processus. Merci à tous pour vos témoignages.

Table ronde n°3 : du gardiennage des sites à la coopération consolidée

Cette table ronde, animée par Matthieu DELABIE, Délégué de Rivages de France, Languedoc-Roussillon, Conservatoire du littoral, a rassemblé les participants suivants :

- Michel MURACCIOLE, Délégué de rivages Corse, Conservatoire du littoral
- Armelle NICOLAS, Vice-Présidente Lorient agglomération, Chargée de la prévention des risques et de la protection des milieux naturels
- Jean-Christophe RENAI, Garde du littoral, Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine
- Christine SANDEL, Vice-Présidente du Conseil de rivages Lacs, Conseillère régionale de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Avec les témoignages de :

- Stéphanie ALLANIOUX, Responsable du service des espaces naturels, communauté de communes de Paimpol-Goëlo
- Aude BRADOR, Responsable du Service de protection des milieux naturels et maîtrise de l'énergie Espace Sud, Martinique
- Jade ISIDORE, Responsable de la Mission gestion-évaluation, Conservatoire du littoral
- Gilles PARODI, Adjoint au Chef du service des espaces naturels, Conseil départemental des Alpes-Maritimes

Matthieu DELABIE

Nous ouvrons cette table ronde avec l'expérience d'Aude Brador, laquelle va nous expliquer comment il a été possible de mettre en place une équipe de garde littorale à l'Espace Sud en Martinique.

Aude BRADOR

Initialement, nous voulions protéger l'environnement. L'idée était encore un peu floue. L'Espace Sud a pour vocation de gérer les déchets. Pour les élus, cette protection de l'environnement pouvait donc avoir une traduction visible, afin d'éviter l'impact des déchets sur l'attractivité du territoire. La gestion opérationnelle d'un site ne figurait pas dans les missions d'Espaces Sud, dont les compétences, comme je l'ai précisé, renvoyaient au traitement des déchets. Au fil du temps, l'idée d'un potentiel écolo-touristique a commencé à émerger. L'idée d'un lien entre écologie et insertion, notamment des jeunes, s'est imposée à son tour. Ce message d'insertion des jeunes a reçu un très bon écho, ce qui a permis de renforcer la volonté politique et d'accélérer la démarche. En 2011, nous avons adopté une résolution pour exprimer notre souhait. Il s'agissait de tendre vers la gestion opérationnelle et de recruter des jeunes pour garder les espaces protégés. Nous nous sommes alors lancés dans le recrutement de jeunes gardes, en tâchant d'identifier les candidats les plus motivés. L'équipe constituée était très motivée, mais composée de personnes n'ayant pas connaissance du métier que nous souhaitons développer. Il a donc été nécessaire de former les profils, l'une des difficultés renvoyant au caractère varié des compétences nécessaires. Pour certains jeunes, il a parfois été difficile d'appréhender le passage de l'autre côté la loi, puisque le métier de garde implique une assermentation. Un travail sur soi a été nécessaire. Pendant deux ans, nous avons développé un programme de formation théorique et pratique. Les services de l'État nous ont très fortement accompagnés. En 2013, nous avons obtenu le prix du management, venant récompenser ce programme de formation. Les gardes ont pu être assermentés. Dans un

second temps, deux d'entre eux n'ont pas souhaité renouveler leur engagement. J'espère d'ailleurs que le rapport de gestion que nous présenterons prochainement constituera un argument susceptible de conduire au recrutement de deux nouveaux gardes pour les remplacer.

Matthieu DELABIE

En France métropolitaine, le premier garde est entré en fonction en 1984. Trente ans plus tard, la même histoire commence en Martinique. Avez-vous pu bénéficier de l'expérience et du soutien des équipes du Conservatoire du littoral en métropole ?

Aude BRADOR

J'ai pu me rendre en France, où j'ai dialogué avec différents gardes. J'ai vu à quel point ils s'étaient approprié les sites pour les valoriser. Cela m'a donné de nombreuses idées. Revenue en Martinique, j'ai voulu faire en sorte que les nouveaux gardes aient le sentiment de faire partie d'une grande famille. Nous avons par ailleurs eu la visite d'une garde en provenance de métropole. En revanche, nous n'avons pas encore pu faire le voyage en sens inverse.

Matthieu DELABIE

Quels conseils pourrions-nous donner à Aude Brador ?

Jean-Christophe RENAI

La motivation constitue un facteur essentiel chez les gardes. La formation est également déterminante. Les gardes doivent disposer des équipements nécessaires pour travailler en sécurité. Ils doivent être soutenus et cadrés, afin d'être aidés et ne pas être conduits à décider seuls. Les gardes ont besoin d'être appuyés, mais doivent également rester dans le cadre de la loi.

Matthieu DELABIE

De quelle manière avez-vous pu convaincre les élus de l'intérêt de la démarche en matière d'attractivité touristique ?

Aude BRADOR

Sur le principe, les élus étaient d'accord, comme ils le sont souvent. Protéger l'environnement et renforcer l'attractivité économique, cela met tout le monde d'accord. Ceci étant acté, il restait à préciser la manière d'y parvenir. Nous avons eu des oreilles attentives lorsque nous avons parlé de l'insertion professionnelle des jeunes. Nous avons également mis en avant les expériences similaires en métropole. La démarche a été très opérationnelle et visait à déboucher rapidement sur des potentialités concrètes.

Matthieu DELABIE

Je me tourne à présent vers Jade Isidore, laquelle va nous parler de la répartition des responsabilités entre le Conservatoire du littoral et ses structures gestionnaires.

Jade ISIDORE

Le dispositif d'évaluation d'état des sites du Conservatoire a été développé en 2009 et marque une étape clé dans la gestion. Il a vocation à porter une gestion opérationnelle et modernisée, tout en renforçant le lien entre le Conservatoire et ses gestionnaires. En 2009, c'est-à-dire 35 ans après la création du Conservatoire du littoral, nous souhaitons réaliser un état des lieux sur l'état des sites et ainsi sur la manière dont il remplissait ses missions. Le dispositif d'évaluation de l'état des visites vise par ailleurs à communiquer et valoriser la mission remplie par le Conservatoire. Il permet d'encadrer les réflexions thématiques de l'établissement et identifier les grandes tendances marquant l'évolution des sites. Cela nous permet enfin de prendre du recul et de la hauteur, tout en développant une vision interdisciplinaire.

Matthieu DELABIE

Finalement, pourquoi avoir attendu 35 ans pour développer un tel outil ?

Jade ISIDORE

Il m'est difficile de vous répondre avec précision. L'effet de mode n'est pas à écarter. Je dois également signaler que les autorités de tutelle, dans un contexte de ressources contraintes, ont souhaité que l'action du Conservatoire du littoral soit évaluée. Plusieurs éléments de contexte nous ont conduits à vouloir justifier le bien-fondé de nos actions. Cette justification vis-à-vis de l'État et des Français est tout à fait normale. Si notre action est pertinente, il est nécessaire de le montrer. Toutefois, si la méthode que nous avons bâtie est intéressante, elle présente également des faiblesses. Nous pourrions par exemple nous interroger sur son objectivité, puisqu'elle est « à dire d'experts ». L'exercice manque également de données suffisamment structurées et homogènes. Faute de temps, nous ne pouvons pas entrer dans le détail pour chacun des sites. Les données remontées par le terrain ne sont pas suffisamment exploitées. Il serait également possible de nous reprocher de donner une trop grande place à l'auto-évaluation. Les experts sollicités présentent un effet une certaine bienveillance à notre égard.

Il en ressort que 80 % des sites sont jugés dans un état satisfaisant ou excellent. Les sites en dégradation ou critiques représentent près de 20 % du total. Selon le point de vue de celui qui appréhende ces éléments, ils peuvent être plus ou moins satisfaisants.

Matthieu DELABIE

De quelle manière les gestionnaires perçoivent-ils le partage des responsabilités et la conduite des actions d'évaluation ?

Philippe MINE

Notre syndicat mixte gère une trentaine de sites du Conservatoire du littoral se répartissant sur 2 600 hectares. Nous employons une trentaine d'agents, dont un certain nombre de gardes. Voici des années que nous nous inscrivons dans une démarche de plan de gestion. Nous procédons site par site et secteur par secteur. Dans cet exercice, des bilans complets ont vocation à être réalisés tous les 5 ans. L'appui du Conservatoire du littoral est appréciable, le gestionnaire étant en quelque sorte la tête dans le guidon. Le Conservatoire nous permet de prendre du recul et disposer du temps nécessaire pour cela.

Emmanuelle LEVEUGLE

Nous devons noter que le travail des gardes vis-à-vis du public est de plus en plus difficile, du fait du manque grandissant de respect des règles de civilité.

Jade ISIDORE

Au-delà du dispositif d'évolution que j'ai présenté, nous disposons d'un outil consacré aux pratiques de gestion d'un site donné. Cet audit a vocation à être réalisé chaque année ou tous les 18 mois.

Charles BERGERE

Si un site atteint le seuil que vous qualifiez de critique, quelle démarche cela implique-t-il ?

Matthieu DELABIE

Il s'agit davantage de conduire une réflexion permanente. Si un site est en situation critique, le Conservatoire n'envisage pas nécessairement de réaction immédiate. Il n'en est pas moins nécessaire de disposer d'un outil permettant d'avoir une vision complète sur l'état des sites. La création de cet outil a permis de répondre aux autorités de tutelle, lesquelles avaient relevé cette carence.

Michel Muracciole, parlez-nous s'il vous plaît de votre démarche en Corse.

Michel MURACCIOLE

Le diptyque entre le propriétaire et le gestionnaire est fondamental. Dans ce cadre, il est important de bâtir un projet et de partager les objectifs poursuivis. Il est également intéressant de se projeter au-delà du diptyque et de se tourner vers les acteurs pouvant exprimer des attentes. C'est dans ce cadre que nous avons pu ouvrir des brèches et aller vers des acteurs économiques susceptibles de respecter la démarche éti que que nous avons co-construite. Nous ne voulions pas en rester à un schéma comprenant les acteurs publics d'un côté et les acteurs économiques de l'autre. Nous avons en effet co-rédigé une charte du bon usage de l'Agriate.

Matthieu DELABIE

Nous allons parler de la structuration des acteurs avec Stéphanie Allanioux et Gilles Parodi.

Stéphanie ALLANIOUX

Notre intercommunalité compte 9 communes et 19 000 habitants. Nous accueillons 380 000 visiteurs par an et comptons 4 grands sites naturels. En 2006, nous avons proposé aux élus de la communauté de communes et de l'ensemble des communes relevant du périmètre Natura 2000 de conduire le Conservatoire du littoral à jouer un rôle de coordination et de gestion. L'intercommunalité s'est ensuite interrogée sur une gestion centralisée des sites à la place des communes. Au terme d'une année de réflexion, les communes ont délibéré pour transférer leurs compétences à l'intercommunalité. Depuis 2012, la communauté de communes est en charge de la gestion des sites du Conservatoire du littoral. Elle dispose pour cela d'une équipe de 3 agents, dont je fais partie. Assez rapidement, nous avons essayé de mettre en place des actions de gestion. Nous avons par exemple souhaité établir un schéma intercommunal d'éducation à l'environnement. Depuis 2006, la communauté de communes a souhaité promouvoir une fête de la nature, organisée par rotation au sein des différentes structures éducatives.

Matthieu DELABIE

Comment parvient-on à convaincre un maire de renoncer à gérer le site situé dans sa commune et relevant de son patrimoine ?

Stéphanie ALLANIOUX

Nous avons eu la chance de faire face à un maire conscient des enjeux touristiques et de valorisation et comprenant que leur importance était telle qu'il était préférable de porter le projet au niveau intercommunal. Cette prise de conscience des élus a été déterminante dans le transfert des compétences.

Matthieu DELABIE

Ce transfert de compétences est-il définitif ?

Stéphanie ALLANIOUX

Le transfert de compétences nécessite une délibération de la commune concernée, puis une délibération de la communauté de communes. Cette délibération vise à accepter le transfert de la compétence. En réalité, je n'ai jamais été confrontée à une situation de transfert dans l'autre sens d'une compétence. Concrètement, la commune continue à jouer un rôle essentiel, puisque reste signataire de la convention de gestion. Elle délibère en outre pour fixer le périmètre d'intervention du Conservatoire du littoral et du Conseil départemental. La commune n'est donc pas oubliée.

Matthieu DELABIE

Nous avons entendu parler de mutualisation, de décision politique collective et, finalement, du projet comme étant le vecteur principal de définition d'une organisation.

Écoutons à présent Gilles Parodi.

Gilles PARODI

Nous gérons actuellement 15 parcs départementaux, représentant 3 790 hectares. À terme, 4 parcs supplémentaires devraient être ouverts au public d'ici à la fin de l'année 2015, ce qui portera la surface totale à 4 530 hectares. Les espaces appartenant au Conservatoire du littoral représentent 857 hectares. En 2002, un partenariat s'est noué entre le Conservatoire, le Département des Alpes-Maritimes et la Région, en vue de soutenir les organismes et les collectivités en charge de la gestion des espaces et de dynamiser leur action. En matière de financements, des enveloppes conséquentes sont mobilisées, à hauteur de 360 000 euros par an, financés à 25 % par le Département, à 25 % par la Région et à 50 % par le Conservatoire du littoral. Ces montants visent donc à soutenir les gestionnaires. Voici par ailleurs 20 ans que le Département aide le Conservatoire du littoral à financer des acquisitions foncières, à hauteur de 50 % au maximum du coût de l'opération. Depuis 1995, nous avons aidé à l'acquisition de 900 hectares.

Matthieu DELABIE

Cette collaboration permet une véritable rencontre entre les acteurs. Si j'ai bien compris, le débat permet d'aboutir à des projets et à des financements.

Gilles PARODI

En effet, lors des Comités locaux, les différents acteurs définissent et priorisent des projets, en faisant une place aux usagers lors des débats. Malheureusement, les 360 000 euros accordés ne permettent pas de couvrir la totalité des besoins des gestionnaires, lesquels doivent financer certaines actions par eux-mêmes.

Christine SANDEL

La région PACA compte 80 sites du Conservatoire du littoral, représentant près du quart de son patrimoine. En matière de biodiversité, la richesse de notre région est tout à fait remarquable. La région fourmille de dispositifs permettant de la respecter. Les conventions triparties existent en PACA depuis 1989 et permettent aux gestionnaires de bénéficier d'un soutien financier du Département et de la Région.

Matthieu DELABIE

Quelle est votre appréciation de l'évolution de la nature des débats entre les différents acteurs publics présents au sein des territoires ?

Christine SANDEL

Les services techniques de la Région sont en charge de la gestion des sites et réalisent un travail en finesse. De leur côté, les élus doivent conduire une démarche volontariste pour aller au contact des gestionnaires. Tout est finalement une question d'hommes et de femmes.

Matthieu DELABIE

Armelle Nicolas, quelle est votre vision du rôle de l'élu dans la protection du littoral ?

Armelle NICOLAS

En tant que jeune élue, je suis très heureuse d'être présente aujourd'hui. Le territoire de Lorient Agglomération est marqué depuis les années 70 par une forte volonté de promotion d'une politique environnementale. Avant même l'arrivée du Conservatoire du littoral, les élus ont manifesté leur intention à procéder à des acquisitions foncières. Les élus doivent faire en sorte que les différents projets ne se limitent pas à des périmètres restreints, mais s'inscrivent dans le contexte plus large du territoire.

Matthieu DELABIE

Quels arguments pourrais-je faire valoir pour vous convaincre de m'appuyer financièrement dans un projet de gestion ?

Armelle NICOLAS

Le Conservatoire du littoral nous demande de le soutenir dans la conduite de projets et dans la gestion de sites. Je pense qu'il est possible de préserver les espaces tout en les mutualisant avec des projets touristiques.

Matthieu DELABIE

Cela fait écho à ce que nous entendons sur la Martinique, où les potentiels de développement touristique ont été mis en avant pour valoriser l'intérêt de la démarche écologique. Nous avons également parlé de la mutualisation des compétences entre les entités gestionnaires. Un besoin de partage et de travail à une plus grande échelle est fréquemment ressenti, mais nous sommes freinés par les rattachements administratifs des différentes entités et de leurs agents.

Armelle NICOLAS

L'année dernière, lors de mon élection, j'ai découvert Rivages de France. J'ai été étonnée par son implication dans certaines missions. Pour moi, Rivages de France serait susceptible de conduire une action fédératrice des acteurs autour d'un projet, en allant au-delà des questions politico-politiciennes.

Échanges avec la salle

Madame LEVEUGLE, Présidente d'Eden 62

La convention tripartite Conservatoire/Région/Département en PACA constitue-t-elle un exemple unique ?

Matthieu DELABIE

Je ne peux pas répondre pour les autres régions, mais je sais que nous avons adopté ce modèle en Languedoc-Roussillon. J'ose imaginer que cela existe également ailleurs.

Mathieu LABRANDE, Juriste et formateur en Droit de l'environnement

Ma question s'adresse à Stéphanie Allanioux. De quelle manière s'est déroulée l'adoption de la réglementation sur le site ? La convention de gestion inclut-elle la surveillance ?

Stéphanie ALLNIOUX, Responsable du service des espaces naturels, communauté de communes de Paimpol-Goëlo

Des agents de police de l'environnement interviennent de manière ponctuelle. Le garde est assermenté, mais a vocation à informer et sensibiliser, davantage qu'à dresser des procès-verbaux. Lorsque des actions sont conduites, elles le sont de manière coordonnée avec l'ONF ou avec la gendarmerie locale. Par ailleurs, nous n'avons pas encore établi de plan de gestion formalisé. Nous y viendrons par la suite.

Une intervenante

En Pas-de-Calais, des opérations de portage existent, mais ne se limitent pas au littoral. Le Conseil départemental investit largement pour acquérir des espaces naturels sensibles, mais en dehors du littoral. Il peut en revanche financer la garde des espaces du Conservatoire du littoral. Nous sommes bien tenus de respecter les cadres financiers qui s'imposent à nous.

Matthieu DELABIE

Nous sommes bien évidemment conscients des contraintes financières pesant sur les collectivités territoriales.



Restitution des ateliers par les grands témoins

- *Jean JALBERT, Directeur de la Fondation de la Tour du Valat, grand témoin de la table ronde 1 – De la coupure d'urbanisation à la trame écologique territoriale*
- *François LÉGER, Enseignant chercheur AgroParisTech, conseiller scientifique du Conservatoire du littoral, grand témoin de la table ronde 2 – De l'accès au rivage à la valorisation des territoires*
- *Christian DESPLATS, Conseiller régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur, grand témoin de la table ronde 3 – Du gardiennage des sites à la coopération consolidée*

Jean JALBERT

Dans un premier temps, nous nous sommes consacrés à la notion de tiers naturel. Nous avons entendu deux témoignages, ayant permis d'illustrer la force du partenariat entre un département et le Conservatoire du littoral. Nous avons cependant noté l'existence de différents points de faiblesse : une gouvernance à optimiser, un manque de suivi des actions et de leurs impacts et la nécessité à adopter une posture plus offensive et plus ouverte dans un moment charnière. Il apparaît en effet nécessaire de travailler ensemble, de renforcer les synergies et de rallier le plus grand nombre à l'impérieuse nécessité à préserver la biodiversité et les espaces naturels. Pour cela, nous devons convaincre la société de l'apport de ces espaces. Leur gestion doit apparaître comme une rente collective dans une société durable.

Dans un second temps, nous avons parlé de la structuration des réseaux et de sites et des réseaux d'acteurs. Un intervenant a évoqué une expérience conduite au sein des sites du Conservatoire en vue de favoriser la nidification d'oiseaux. Il en résulte que la démographie poursuit son déclin en dehors des sites du Conservatoire et se maintient à l'intérieur de ce réseau. Un fonctionnement en réseau fonctionnel a donc émergé de cette expérience. S'agissant des acteurs, nous avons parlé des zones humides de la moyenne vallée de la Somme, où le Conservatoire du littoral, le Département et le Conservatoire d'espaces naturels travaillent en synergie et poursuivent une stratégie commune, dans la perspective de tendre vers un plan de gestion multi-sites et commun. Enfin, si la force de ces réseaux apparaît clairement, le contexte économique pose un risque financier et incite à des synergies toujours plus renforcées.

François LÉGER

L'acquisition et la gestion des espaces naturels génèrent des coûts importants. Dans le contexte que nous connaissons tous, d'aucuns pourraient être tentés de remettre en cause l'intérêt de ces actions. Nous devons donc être en mesure de mettre en avant les intérêts des espaces naturels pour la société, pour les citoyens, pour les territoires. Les valeurs ajoutées sous toutes leurs formes doivent être prises en considération, dans la mesure où le seul caractère payant du stationnement est loin de permettre la prise en charge des coûts de fonctionnement. Le stationnement payant présente cependant l'avantage de réguler les flux, alors que certains sites naturels sont au bord de l'engorgement. Quant à la dimension économique et aux retombées financières pour les territoires, elles ne sauraient être chiffrées avec précision, mais doivent constituer des arguments à mettre en avant auprès des décideurs, des acteurs politiques et des autorités de tutelle.

Christian DESPLATS

Nous avons tout d'abord évoqué, au travers du témoignage d'une intervenante en provenance de la Martinique, l'importance de la volonté politique, mais également l'intérêt

d'un réseau de gardes. Ces derniers ne doivent pas rester isolés et doivent avoir des liens avec leurs pairs et les gestionnaires. Nous nous sommes ensuite interrogés sur l'éventuelle nécessité à disposer d'un projet avant de procéder à une acquisition. Les débats ont par ailleurs porté sur l'outil d'évaluation de l'état des sites, ayant été mis en place voici 5 ans. Cela nous a d'ailleurs conduits à nous étonner de l'absence de tel outil lors des 35 premières années d'existence du Conservatoire du littoral. Enfin, nous avons entendu différents témoignages ayant permis de conforter l'importance de la volonté politique autour de tout projet.

Collaborer avec la société civile

- Catherine CHABAUD, Présidente d'Innovations Bleues, membre du Conseil économique social et environnemental
- Catherine FERRANT, déléguée générale de la Fondation Total
- Odile GAUTHIER, Directrice du Conservatoire du littoral
- Élodie MARTINIE-COUSTY, Pilote du réseau océans, mers et littoraux de France Nature Environnement, Présidente de l'association UMIVEM

Odile GAUTHIER

Il nous semble important de rappeler que le Conservatoire du littoral travaille de longue date avec la société civile, notamment avec les fondations de grandes entreprises, dont Total et P&G. Le système du Conservatoire ayant parfois tendance à fonctionner en vase clos, ces collaborations constituent une source d'innovations.

Catherine FERRANT

Voici plus de 20 ans que nous travaillons avec le Conservatoire du littoral. Ce partenariat repose sur les notions d'innovation et de fidélité. Dans certains sites, nous avons souhaité travailler à la protection des espèces. C'est dans ce cadre que nous avons pu céder certains sites où nous comptons des raffineries. Au fil du temps, Total a été conduit à vivre différentes épreuves, dont le naufrage de l'Erika. Face à ce type de drame, nous avons dû apprendre à nous taire et à attendre. Au travers de la Fondation, nous souhaitons appréhender la complexité de notre monde. Dans ce monde complexe, nous pouvons symboliser ce qui fait peur aux Français : l'argent, la pollution, l'intervention dans des pays peu démocratiques. Nous sommes également un acteur qui rend des services à la population au quotidien. Pour nous, il est important de donner une traduction concrète, visible et réellement utile à l'action que nous souhaitons conduire au profit de tous. La fidélité dans la relation avec le Conservatoire du littoral nous aide à suivre cette voie.

Catherine CHABAUD

Notre partenariat avec le Conservatoire du littoral est récent. À titre personnel, c'est de longue date que j'échange avec ses représentants. J'ai découvert le Conservatoire à une époque où j'étais journaliste. Nos échanges se sont poursuivis bien plus tard dans le cadre du Grenelle de la mer. Plus récemment, mon lien avec le Conservatoire a été porté par l'association Innovations Bleues, créée voici 2 ans. Notre objectif vise à favoriser le développement des innovations écologiques et à promouvoir des actions de sensibilisation sur le thème de la mer et des océans. Nous militons également pour valoriser les solutions à même de concourir à la lutte contre le changement climatique, lequel aura des impacts sur les littoraux.

Élodie MARTINIE-COUSTY

France Nature Environnement regroupe 3 500 associations de protection de la nature, de l'environnement et du paysage. Ses 9 000 adhérents sont répartis partout en métropole et dans les outremer, du sommet du Mont Blanc à la mangrove de Guyane. Nous les avons interrogés sur leurs relations avec les gestionnaires des sites protégés et du Conservatoire du littoral. Ces relations sont jugées plutôt bonnes. Elles sont fréquentes dans certains cas, mais très peu fréquentes dans d'autres cas. Nous avons fait le constat d'un souhait unanime de renforcement des liens avec les gestionnaires et les propriétaires des sites protégés. Si le Conservatoire du littoral et ses partenaires réalisent un travail de grande valeur, leurs représentants ne sont pas suffisamment nombreux pour assurer le

« service après-vente » des sites de manière optimale. Nous vous invitons donc à renforcer les liens avec les associations, lesquelles sont à même de promouvoir l'intérêt et la valeur de l'action du Conservatoire du littoral auprès des populations. Nous partageons les valeurs du Conservatoire et ne demandons qu'à les promouvoir.

Odile GAUTHIER

Ce tour d'horizon ayant été effectué, je vous propose d'évoquer les perspectives que nous pourrions envisager pour améliorer encore nos partenariats.

Catherine CHABAUD

Les fondations d'entreprise, au-delà de leurs partenariats externes, soutiennent fréquemment les actions conduites par leurs propres salariés souhaitant s'engager de manière citoyenne. Dans cette optique, des partenariats entre les fondations, le Conservatoire du littoral et les associations prendraient un grand intérêt.

J'observe par ailleurs que les plaisanciers ont parfois le sentiment d'être la « vache à lait » du Conservatoire. C'est à dessein que je suis provocatrice, même si le point de vue des plaisanciers sur le Conservatoire et les espaces protégés évolue au fil du temps. Sur ce sujet, nous pourrions envisager de développer la fonction de guide de mer. Ce dernier, à l'image d'un guide touristique, pourrait mettre en avant les attraits des espaces naturels protégés auprès des plaisanciers. Nous pourrions même envisager de développer l'information maritime au travers de QR codes qui renverraient vers une application pédagogique du Conservatoire.

Le Conseil économique social et environnemental de son côté représente la société civile et peut avoir vocation à travailler avec le Conservatoire du littoral. L'une de ses missions porte sur le développement durable du territoire.

Catherine FERRANT

Nous pouvons et devons de plus en plus focaliser notre programme Océans et biodiversité sur le changement climatique. Ce sujet nous mobilisera dans un proche avenir. Nous devons par ailleurs renforcer notre action en faveur de la sensibilisation, en particulier celle des enfants. La science participative s'inscrira dans ce cadre. Les fondations doivent également sortir de leurs tours d'ivoire, notamment lorsqu'elles sont plusieurs à soutenir un même organisme. Leurs démarches ne doivent pas se limiter à valoriser leurs propres réussites. Au contraire, les fondations doivent s'allier pour amplifier l'aide apportée aux organismes. Ainsi, nous irons peut-être moins vite, mais nous irons certainement plus loin. J'invite également les associations à se réunir pour développer des synergies et amplifier leurs actions.

Élodie MARTINIE-COUSTY

Nous essayons au quotidien de rapprocher les associations locales et les conduisons à échanger pour partager les grandes valeurs de la protection des espaces naturels, en lien avec le Conservatoire du littoral. Plus largement, nous avons besoin de développer les approches tripartites et, plus largement, de donner une traduction concrète à la notion de démocratie de proximité. Enfin, nous pourrions envisager d'organiser chaque année une grande journée de communication pour mettre en avant l'action du Conservatoire du littoral auprès du public. Lors de cette journée, nous pourrions parler sur le terrain de la gestion des déchets, de la biodiversité et du changement climatique. Nous avons donc de belles choses à faire ensemble.

Catherine CHABAUD

Nous devons également conduire une réflexion concernant la pression touristique au sein des littoraux. Cette réflexion ne manquera pas de nous occuper dans les années à venir.

Odile GAUTHIER

Merci à toutes pour vos contributions.

Le message collectif du Forum 40 pour le « tiers naturel du littoral »

Cette séquence, animée par Patrick BAZIN, Responsable du Département de la gestion patrimoniale, Conservatoire du littoral, a rassemblé les participants suivants :

- *Renaud LAGRAVE, Président du conseil de rivages Centre et Sud-Atlantique, Vice-président du Conseil régional d'Aquitaine*
- *Viviane LE DISSEZ, Députée des Côtes-d'Armor, Présidente du Conseil d'administration du Conservatoire du littoral*
- *Yann MOUCHEL, Représentant national des gardes du littoral, garde du littoral au SyMEL, Manche*
- *François ORLANDI, Président du Conseil de rivages Corse, Président du Conseil départemental de la Haute-Corse*
- *Didier RÉAULT, Vice-Président du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, adjoint au maire de Marseille, Président de l'association Rivages de France*
- *Gilles VINCENT, Vice-Président de Toulon-Provence-Méditerranée, maire de Saint-Mandrier, Var*

Patrick BAZIN

Nous allons vous inviter à adopter un message. Aujourd'hui, nous avons vu à quel point les acteurs intervenant dans et autour des sites du Conservatoire du littoral étaient divers et variés. Nous avons mis en avant l'intérêt et la valeur de ces sites dans notre société. Les échanges ont par ailleurs permis de prendre la mesure de notre passion. Or cette passion, nous devons la transmettre avec davantage de force aux publics. Le message que nous vous proposerons d'adopter s'adressera en premier lieu à Madame la Ministre de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie.

Viviane LE DISSEZ

Au cours de cette journée, l'idée d'ambition partagée a été évoquée à de nombreuses reprises. La notion de partage ressort clairement. Ce partage doit s'inscrire le temps. Nous avons besoin de temps pour travailler ensemble.

Patrick BAZIN

François Orlandi, la Corse constitue un monument à elle seule. L'action du Conservatoire du littoral y est-elle encore utile ?

François ORLANDI

Ma réponse sera un « oui » franc et massif. Dans les années 60, la valeur vénale des terres était très réduite. Des investisseurs ont alors procédé à des acquisitions massives, parfois de manière masquée. Ces terrains ont ensuite pris de la valeur, alors que le tourisme se développait. Des réactions ont suivi pour protéger le littoral. Pour autant, l'action du Conservatoire du littoral doit se poursuivre.

Patrick BAZIN

Renaud Lagrave, dans un contexte de décentralisation et de réforme territoriale, l'existence d'un établissement national comme le Conservatoire du littoral continue-t-elle à

se justifier ? Les futures grandes régions pourraient être tentées d'exercer ces missions de protection du littoral.

Renaud LAGRAVE

Si la loi s'impose à chacun d'entre nous, tout est finalement une question de volonté politique. Concrètement, les territoires vont-ils continuer à travailler avec le Conservatoire du littoral ? Je vais prendre un exemple : en Aquitaine, nous souhaitons acquérir une propriété de 3 000 hectares, mais faute de moyens suffisants, nous en avons acquis la moitié. L'autre moitié a été achetée par un milliardaire, ayant fait construire – sans autorisation – une villa de 500 m² à 50 mètres du rivage. Son propriétaire est aujourd'hui décédé. Si nous avions pu acheter les 3 000 hectares, cette maison n'aurait pas été construite. C'est pourquoi je considère le caractère national du Conservatoire du littoral comme essentiel, puisqu'il permet de mutualiser les moyens et de les concentrer, en fonction des enjeux, là où nous en avons le plus besoin.

Patrick BAZIN

Gilles Vincent, quelle est votre vision des dispositifs de gestion ? Comment convaincre les collectivités et les organismes gestionnaires potentiels à s'engager ?

Gilles VINCENT

Tout se fait naturellement en fonction du site, de sa superficie, de sa situation. Il existe toujours un gestionnaire potentiel, mais comme cela a été dit, tout reste une affaire d'hommes et de femmes. Il faut un coup de cœur partagé par le Conservatoire et le gestionnaire potentiel. À mon sens, il est préférable de confier la gestion au niveau de l'agglomération, plus stable sur le plan politique qu'une municipalité. Cela étant, si la volonté est réellement partagée, la gestion des sites peut également être durable au niveau des communes.

Patrick BAZIN

Yann Mouchel, quelles sont finalement les attentes des gardes ?

Yann MOUCHEL

Pour vous répondre, je vais m'appuyer sur le résultat d'une expression collective des gardes. Ces derniers sont la partie visible du dispositif mis en place par le Conservatoire du littoral. La plupart des gardes travaillent pour des collectivités locales. Leurs employeurs et leurs fiches de postes sont donc divers et variés. Nous sommes donc désireux de connaître l'évolution du dispositif de gestion. Alors que le Conservatoire du littoral continue à acquérir des espaces, les moyens mis à disposition n'augmentent pas nécessairement. Nous pourrions donc être amenés à en faire davantage avec les mêmes moyens. Cela suscite donc notre interrogation et celle de nos nombreux employeurs. Les gardes aimeraient donc être associés aux réflexions collectives devant être organisées pour envisager l'avenir du Conservatoire du littoral.

Patrick BAZIN

Cette question a largement été évoquée hier lors de la journée des gardes. La réponse est naturellement positive, mais le Conservatoire ne peut pas seulement conduire des discussions bilatérales avec les gardes, dans la mesure où ces derniers ont leurs propres employeurs.

Didier Réault, la taxe d'aménagement est-elle un outil financier devant être défendu pour l'avenir ou d'autres pistes doivent-elles être creusées pour renforcer les moyens des gestionnaires ?

Didier RÉAULT

Avant de vous répondre, je souhaite insister sur la force du message et sur la valeur de ses signataires. Nous nous engageons pour être à la hauteur des engagements pris.

Quarante ans après la création du Conservatoire du littoral, nous devons nous atteler à organiser les relations entre les propriétaires et les gestionnaires pour tendre vers l'excellence. Sur ce point, nous pouvons faire l'analogie avec la démarche des parcs nationaux, ayant défini des aires devant faire l'objet, selon les situations, d'un niveau d'excellence ou d'un niveau de qualité et d'adhésion. Dans nos relations, la recherche de ce niveau d'excellence reste à formaliser et à traduire au travers du contenu de nos conventions.

Patrick BAZIN

Nous n'avons pas encore parlé des sports de nature. Pour leurs pratiquants, les sites du Conservatoire sont des espaces rêvés. Comment répondre aux attentes des publics sans impacter l'état de sites ?

Yann MOUCHEL

Nous constatons en effet que les activités de pleine nature se développent, même dans les régions moins fréquentées que Provence-Alpes-Côte d'Azur. Quoi qu'il en soit, tout dépend des contextes locaux. Nous pouvons par exemple définir et aménager des itinéraires. À mon sens, il convient de discuter des itinéraires acceptables, plutôt que de tout interdire.

Didier RÉAULT

Pour les pratiquants des sports de nature, les espaces protégés ne doivent pas seulement être associés à l'interdiction. À proximité de Marseille, les différents propriétaires interdisent ou autorisent la pratique du VTT. Les limites entre les sites étant peu visibles, les cyclistes peuvent se retrouver en infraction sans le savoir. Il serait donc intéressant de baliser et rendre visibles les espaces ouverts à cette pratique.

Patrick BAZIN

François Orlandi, selon vous le Conservatoire du littoral est un établissement public non jacobin. Qu'entendez-vous par là ?

François ORLANDI

Je revendique la formule. Pour moi, la vision du territoire ne peut pas être la même si elle est définie à Paris ou si elle l'est au niveau local en lien avec les acteurs de proximité.

Gilles VINCENT

En conclusion, je souhaite dire que la COP 21 se joue tous les jours au sein des espaces du Conservatoire du littoral.

Didier RÉAULT

Le Conservatoire du littoral, c'est l'argent des administrés. Cet argent est bien investi, bien géré. Les administrés comprennent de mieux en mieux que les fonds publics permettent l'acquisition et l'ouverture d'espaces naturels.

Viviane LE DISSEZ

Nous invitons tous les signataires à monter sur l'estrade pour signer le message adressé à Ségolène Royal. L'action du Conservatoire du littoral doit se poursuivre au sein des territoires, notamment par le biais des Conseils de rivages. Ces derniers doivent évoluer pour conduire une action pédagogique au plus près des populations. L'utilité de l'action du Conservatoire du littoral doit être présentée de la manière la plus concrète possible.

Merci à tous pour votre participation.